

September 10th 2021

Our Ref. 41/GS/dt

To the United Nations Global Compact
New York, NY-USA

AVSI is pleased to confirm its continuous and active engagement in support of the Ten Principles of the United Nations Global Compact. Our commitment to the Ten Principles is embedded in the 1255 projects designed and executed by AVSI in 38 countries under the supervision of the headquarters in Italy and in the US.

AVSI Foundation is part of UN Global Compact since March 2012.

This is our fourth Communication On Engagement and we are committed to submit it every two years describing the specific initiatives AVSI takes in line with the Ten Principles.

Sincerely Yours,



Giampaolo Silvestri
Secretary General
AVSI Foundation



Via Donatello 5/B – 20131 Milano
Tel. 02 6749 881 – avsi.org
Cod. Fisc. 81017180407



4th Communication of Engagement by AVSI Foundation



- AVSI Foundation short Presentation.
- AVSI Foundation engagement on UNGC Principles for:
 - Human Rights
- **Principle 1:** Businesses should support and respect the protection of internationally proclaimed human rights
- **Principle 2:** make sure that they are not complicit in human rights abuses
 - Labour
- **Principle 4:** the elimination of all forms of forced and compulsory labour
- **Principle 5:** the effective abolition of child labour
- AVSI Annual Report 2019 and 2020 (Attachments)

AVSI Foundation short Presentation

Created in 1972, AVSI is a not-for-profit organization, which carries out development cooperation and humanitarian aid projects throughout the world.

Vision: AVSI works for a world where the person, aware of his/her value and dignity, is the protagonist of his/her own integral development and that of his/her community, even in crisis and emergency contexts.

Mission: AVSI implements cooperation projects in various sectors with a preferential focus on education, meaning that the persons involved are accompanied towards their self-discovery and the recognition that any person is a resource. Each project is conceived as an instrument to promote this awareness in everyone involved in it, has in itself a drive for communication and sharing, and in its impact generates a positive change.

Method: In the implementation of a project, AVSI takes into consideration the following approach: a) to start from the value of the person, who can never be defined by the circumstances in which they live b) to consider the person always in their family and community context c) to do with: accompany and let ourselves be accompanied, recognizing that we all share the same human condition and experience d) to involve all the present stakeholders that is promoting the participation of the beneficiaries, service providers, partners, donors and the private sector e) to learn from the experience and capitalize on the lessons learned.

In 2020 AVSI implemented 255 projects and was active in 38 countries for 4,767,762 direct beneficiaries, with 2,120 staff and 2,255 local partners, with a total budget of 68,299,621,04 euro.

AVSI in the world: projects, countries

Projects	255 Total
Concluded in 2020	105
Ongoing in 2020	87
Started in 2020	63

2020 projects per sector



AVSI Foundation engagement on Principles 1, 2, 4, 5

AVSI is fully engaged in the human rights and labour challenge at field as well as at advocacy level: its direct activities in the different countries and sectors show its methodology and introduce the possibility of meaningful changes in the practice and the two levels are strictly linked and enrich themselves mutually.

● Human Rights

Advocacy activity as a member of the Italian CIDU (Comitato Interministeriale Diritti Umani) mainly concerning the Business and Human Rights National Action Plan

Principle 1: Businesses should support and respect the protection of internationally proclaimed human rights

Principle 2: make sure that they are not complicit in human rights abuses

AVSI is member of the **Italian CIDU (Comitato Interministeriale Diritti Umani = Interministerial Committee for Human Rights)**, a governmental body established in 1978 in order to fulfill the obligations assumed by Italy in execution of the numerous agreements and conventions adopted at the international level in the field of protection and promotion of human rights.

In light of the obligations and commitments undertaken by Italy, in the context of the various Conventions and related Protocols on the subject of Human Rights, the CIDU has the task of:

- *report on the state of their application in Italy to the competent international bodies;*
- *monitor and enhance their application within the Italian legal system;*
- *promote knowledge of Human Rights.*

In agreement with other Italian institutions competent in the various sectors of Human Rights, the CIDU prepares the Periodic Reports that Italy must submit to the respective international supervisory bodies, also taking care of the related "follow-up" activities.

It reports on its work to Parliament, in an Annual Report and through periodic hearings of its President.

As part of its "reporting" activities, it also coordinates the exercise for the Universal Periodic Review (UPR) of the United Nations Human Rights Council, the most complete procedure for examining the situation of Human Rights in all Member States.

CIDU also contributes the development of National Action Plans (PAN), including the National Plan 'Women, Peace and Security' and the National Action Plan on Business and Human Rights

(BHR), in close liaison with the Civil Society and also with regular “multi-stakeholder” consultations.

AVSI activity inside the CIDU is mainly focused on the issue of **Business and Human Rights**: it contributed the first National Action Plan on Business and Human Rights 2016-2021 and is now contributing to the second National Action Plan on Business and Human Rights 2021-2026.

AVSI has already provided a contribution in April 2021 to the consultation about the new Action Plan and will answer the consultation on the draft Action Plan scheduled in September-October 2021.

The contribution of AVSI at the first consultation focused on the following:

- The main result of the Action Plan is the growing awareness of companies and public opinion, as such a complex issue takes a long time to achieve changes in behavior.
- One of the greatest challenges, always present in such complex processes and which are faced by different actors and from different points of view, is the connection between the various initiatives. In particular, **a greater link should be promoted with the UN Global Compact - such as a monitoring process of Italian companies that adhere to the UNGC and how they effectively comply with the Business and Human Rights commitments and with the ESG process that is receiving more and more attention from the business front.**
- An operational possibility could be to envisage rewarding mechanisms for companies that demonstrate that they promote and respect human rights. Furthermore, it is suggested to devote greater emphasis to social, economic and cultural rights (a topic that is gaining increasing importance also at the European Union level) - a topic related to the theme of lifelong learning and very close to the issue of decent work.

Labour

Field initiative «Un travail digne au-delà des frontières » (“Decent Work Across Borders”), a project promoting in practice the principles 4 and 5.

Principle 4: the elimination of all forms of forced and compulsory labour

Principle 5: the effective abolition of child labour

AVSI is fully engaged in the elimination of all forms of forced and compulsory labor, included toward

children, in a cross-border intervention in Dominican Republic and Haiti.

AVSI has been present in Haiti since 1999, with field offices in Les Cayes, Cap-Haitien, and Port-au-Prince.

Before the devastating earthquake in 2010, AVSI had already been operating in Haiti for over a decade in areas such as education, child protection, and conflict resolution. After the earthquake, AVSI increased its presence in Haiti through emergency responses, including: managing camps for displaced families, assisting in child protection, and providing medical and nutritional support to refugees not only in the Port-au-Prince area, but in the city of Les Cayes as well.

Currently, AVSI is implementing programs in the sectors of education/child protection, health with an emphasis on food security and nutrition, agriculture, water, reforestation and environment as well as artisan workshops and business development. As a partner of the government, AVSI gives technical support for projects in the Social Affairs Ministry and the Environmental Ministry.

Today, AVSI partners with vulnerable communities across the country through a comprehensive family-centered approach that enables capacity building at all levels: families, local community-based partners, and local government systems.

«Un travail digne au-delà des frontières» (“Decent Work Across Borders”) is the name of the project aimed at promoting the improvement of the working conditions of Haitians in the banana sector in the Dominican Republic. It is funded by the European Union and implemented by a consortium of entities with extensive experience in the field: **CESAL**, **AVSI**, **OBMICA**, **le Service Jésuit aux Migrants Haïti** and **Justice et Paix Haïti**.

The project aims to support civil society in the protection and promotion of human rights and fundamental freedoms for vulnerable groups such as migrant workers who are victims of forced labour.

The Specific Objectives are: **1.** To support preventive measures, protection and assistance actions for Haitian migrant workers in the Dominican Republic who are victims and/or potential victims of forced labour and their families as well as for human rights defenders in the agricultural sector, particularly in the cultivation of sugar cane and bananas; **2.** To support due diligence measures of employers and private buyers in the agricultural sector in the Dominican Republic as well as of the Haitian and Dominican public sectors to respond, identify, prevent and mitigate the risks of forced labour.

The scoping study entitled “Decent Work Across Borders: An Exploratory Study of the Situation of the Banana Sector in the Northwest Line of the Dominican Republic” was carried out as part of this project. A large part of the banana production in the Dominican Republic is concentrated in

the Northwest Line, which includes the provinces of Valverde, Montecristi and Dajabón. It is a border area where there are significant migration flows, which explain the existence of a large Haitian workforce. Therefore, the approach is binational and it brings added value in that it offers a transnational perspective within the framework of this project.

This study recommends deepening the knowledge of seasonal migration in this sector with the aim of providing more information on this form of transnationalism which affects the life of many workers. This in turn allows to identify the reasons why they do not apparently benefit from a level of remuneration-subsidy such as to enable them to make money transfers – a significant investment towards their country of origin. This does not mean leaving aside the development of policies and plans for the integration of workers, according to the length of their stay, in the host country. The conclusions of the study reveal that existing policies and plans are weak.

There is a favourable difference for migrant workers who work in the sector of the so-called fair trade (compared to workers in the banana sector whose producers have not been able to adhere to this system or have ceased to comply with the standards) but significant gaps persist with regard to working conditions and the full protection of their professional, economic, social and cultural rights. Generally, they have lower-level jobs compared to the national workforce employed in this industry.

To address these gaps, greater attention should be paid to the issue of the regularization of workers, while recognizing that the National Plan for the Regularization of Foreign Nationals (PNRE) has been a step forward, even if its sustainability in time is not assured, both for the workers and for their relatives who accompany them in the Dominican Republic.

The creation of decent jobs is one of the factors most likely to transform the lives of these people. Based on this assumption, one of the results of the “Decent Work Across Borders” project is the promotion of good human rights practices among companies operating in the banana sector, with an emphasis on labour rights. The project also advocates for significant support to workers and their families in Haiti and the Dominican Republic, in close collaboration with competent authorities and key players in both countries. In addition, in the context of the pandemic, it emphasizes the right to health and the integration dimension from an intercultural perspective, beyond a mere tolerant coexistence.



ANNEX:

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION.....	10
2. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE L'ACTION.....	11
2.1. RÉSUMÉ DE L'ACTION	11
2.2. RESULTATS ET ACTIVITES.....	15
2.2.1. RESULTATS	15
2.2.2. ACTIVITES.....	21
3 BÉNÉFICIAIRES/ENTITÉS AFFILIÉES ET AUTRE COOPÉRATION	44
4 VISIBILITE	46
5 LIEU D'ARCHIVAGE DES DOSSIERS, DOCUMENTS COMPTABLES ET PIECES JUSTIFICATIVES.....	47

LISTE DES ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT

ASOMILIN:	Asociación Solidaria de Obreros Migrantes de la Línea Noroeste
AVSI :	Association des Volontaires pour le Service International
CORDOM :	Coordination Dominicaine des Petits Producteurs et des travailleurs du Commerce Equitable
IBESR :	Institut de Bien-être Social et de la Recherche
IPDF :	Initiative pour le Développement des Planteurs de Ferrier
JILAP :	Commission Episcopale Nationale Justice et Paix
MPBF :	Mouvman Peyizan Ba Fò
OBMICA :	Centre d'Observation Migratoire et le Développement Social dans la Caraïbe
ONM :	Office Nationale de la Migration
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OTB :	Òganizasyon Travayè Balou
RFEO :	Rassemblement des Femmes Engagées de Ouanaminthe
RFJS :	Red Frontalizo Jano Siksè
SJM/SFw-Haïti :	Service Jésuite aux Migrants/Solidarite Fwontalye Haïti
UE :	Union européenne



1. DESCRIPTION

- 1.1.** Nom du coordonateur du contrat de subvention: Compagnie de Jésus Service Jésuite aux Migrants/Solidarite Fwontalye Haïti
- 1.2.** Nom et fonction de la personne de contact: Révérend Jean Robert DÉRY, Directeur National
- 1.3.** Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action: AVSI, CESAL, JILAP et OBMICA.
- 1.4.** Intitulé de l'action: Ann leve pou dwa yo respekte- « Projet d'appui à la lutte contre le travail forcé au Nord et Nord 'Est d'Haïti et en République Dominicaine dans le secteur agricole » dit « Bonjan travay transfwontalye / Trabajo digno cruza frontera »
- 1.5.** Numéro du contrat: EIDHR/2018/400-427
- 1.6.** Date de début et date de fin de l'action: 08 décembre 2018 – 07 Juin 2021
- 1.7.** Pays ou région(s) cible(s): Haïti-République Dominicaine
- 1.8.** Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes): 2500 travailleurs haïtiens, 300 travailleurs migrants (adultes), 100 enfants non accompagnés travaillant dans des zones de la frontière Ouanaminthe-Dajabón, 200 membres d'OCB, 160 membres d'organisation défenseur, 75 employeurs dominicains dans le secteur agricole, 10 entreprises agricoles (Compagnie de banane), 2 bureaux d'état civil, 12 agents de l'immigration et 10 associations de vendeurs et d'acheteurs de bananes en République Dominicaine.
- 1.9.** Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

2. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE L'ACTION

2.1. Résumé de l'action

Veillez fournir un aperçu d'ensemble de la mise en œuvre de l'action pendant la période de référence (pas plus d'1/2 page).

Dans la poursuite des activités du projet « **Ann leve pou dwa yo respekte- «Projet d'appui à la lutte contre le travail forcé au Nord et Nord 'Est d'Haïti et en République Dominicaine dans le secteur agricole** » après la première année, le 14 janvier 2020 a eu lieu la deuxième rencontre du Comité de Gestion du projet. Et, voulant maintenir la périodicité trimestrielle des rencontres de ce dit Comité, une prochaine rencontre était prévue pour la deuxième semaine d'Avril 2020 où, en plus des activités ordinaires, le résultat de l'étude sur le phénomène des travailleurs migrants allait être présenté par OBMICA.

Le 29 janvier 2020 une troisième rencontre a eu lieu entre la coordination du projet, AVSI et CESAL pour faire le point sur la synergie existante entre ces deux institutions dans l'organisation des activités sur le terrain. Le 26 février 2020 ont débuté les activités interculturelles; au mois de mars, deux séminaires de formation sur droits humains ont été organisés dans le Nord au profit de 75 (21 femmes et 54 hommes) des travailleurs/potentiels travailleurs migrants.

La période allant de la première moitié du mois de mars 2020 à la fin du mois de juillet 2020 a été marquée par la pandémie COVID-19. Successivement, dans les dates 15 et 19 Mars 2020, la République Dominicaine et la République d'Haïti ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur leur territoire en lien à la pandémie covid-19. Ainsi, les institutions qui implémentent le projet ont adopté des mesures visant non seulement à respecter les restrictions imposées par les autorités étatiques des deux pays, mais aussi à protéger la vie du personnel du projet et des institutions, ainsi qu'à éviter de contribuer à la propagation de la covid-19 dans les zones du projet.

Comme conséquence, toutes les activités de terrain qui prévoyaient un regroupement de plusieurs personnes ont été annulées ou, dans certains cas, revues en petits groupes. Ainsi, en vue d'appuyer les actions visant à pallier les effets de cette crise sanitaire, le consortium en commun accord avec le bailleur, l'Union Européenne, a décidé d'élaborer un plan d'action alternatif et temporaire afin de mettre en œuvre des actions spécifiques de sensibilisation et d'informations visant à donner à la population des zones du projet des connaissances approfondies sur le coronavirus, ainsi que des activités d'octroi de kit d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'assistances alimentaires à des familles bénéficiaires du projet.

En plus des activités sus-mentionnées (celles liées avec la pandémie COVID-19), au cours de la période allant du mois d'Octobre au mois de Décembre 2020 ces activités ont été réalisées :

Renforcement des bureaux de l'Etat Civil en matériels et organisation des sessions de formation en faveur de leurs membres, sessions de formations au bénéfice des agents de l'immigration, formation / sensibilisation au profit des travailleurs/potentiels travailleurs migrants et sessions de formation et de sensibilisation à l'intention des entreprises de la filière bananière en République Dominicaine.

Certains membres du consortium, le SJM et l'Organisation CESAL plus précisément, au cours de la mise en œuvre du projet, ont fait face à des situations changeantes (Manque de capacité de gestion des OCB de base pour mener les activités génératrices de revenu, Modification dans la structure de l'équipe de protection siégeant près de la frontière Ouanaminthe/Dajabón et problème de cohabitation entre haïtien et dominicaine causé par la COVID-19) qui les empêchent de réaliser les activités 2.1 (financement en cascade), 3.1 et 3.2 telles qu'elles sont décrites dans le guide du projet . Ainsi, suite à une demande acheminée au bailleur de fonds, ils ont reçu son approbation pour apporter des modifications dans la stratégie de mise en œuvre des activités en question.

Les 10 et 11 décembre 2020 a eu lieu la quatrième rencontre du Comité de Gestion du projet. Au cours de laquelle, considérant les retards enregistrés, une séance de discussion a été ouverte sur la possibilité d'acheminer au bailleur de fonds une demande (avenant #3) de prolongation sans solde permettant que le projet au lieu de juin 2021 arrive jusqu'au mois de décembre 2021. Le document décrivant cette demande est en annexe au présent rapport.

En vous référant à la matrice-cadre logique finale à jour² (voir le point 2.3 ci-dessous), décrivez le degré de réalisation du ou des résultats visés pour les bénéficiaires finaux et/ou le groupe cible (si différents) et pour la situation dans le pays ou la région cible visé(e) par l'action.

Toutes les mises en place nécessaires (rencontres de coordination, planification d'activités, finalisation du manuel de formation, finalisation du rapport de l'étude sur le phénomène des travailleurs migrants, recrutement d'un assistant technique pour mener les activités de sensibilisation et de formation sur droits humains au profit des entreprises, élaboration des documents nécessaires pour le processus de sélection des OCB qui auront à bénéficier les financements en cascade etc..) conduisant à l'obtention d'un niveau de résultats satisfaisants et permettant de nous rattraper par rapport aux retards enregistrés l'année précédente ont été faites, mais, avec la crise sanitaire mondiale de coronavirus, l'élan positif du projet a subi un ralentissement. Par contre, pour appuyer les initiatives prises pour pallier les contrecoups de cette pandémie, le consortium a jugé nécessaire d'organiser, sur le compte du projet, des activités de

² La terminologie utilisée (résultats, extrants, indicateurs, etc.) est définie dans le modèle de matrice-cadre logique, joint aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe e3d).

sensibilisation, de distribution de kits alimentaires aux bénéficiaires du projet les plus nécessiteux et aux parents de quelques enfants en situation difficile et des kits hygiéniques à certains migrants venant de la République Dominicaine. Ces activités ont été planifiées de concert avec les autorités locales concernées comme : La DSNE, la DPC, l'IBESR et l'ONM.

En plus des activités liées à la COVID-19 mentionnées ci-dessus, ces avancées ont été faites en termes de degré de réalisation des résultats, au cours de la période du rapport :

R1 : 843 travailleurs/potentiels travailleurs migrants (476 Hommes, 367 Femmes) sur, soit 25 % ont fait montre d'une amélioration de connaissance des principes des droits de l'homme, droits des travailleurs et droits des migrants ainsi que sur l'importance de l'identification légale et sur l'assistance pour obtention de documents légaux.

R2 : Les activités en lien avec ce résultat (Amélioration des conditions socio-économique des travailleurs migrants) débiteront en mars 2021, car ces activités devraient obligatoirement être réalisées suites aux sessions de formation au profit des migrants. A noter qu'une modification a été apportée dans la stratégie d'implémentation de la partie de financement en cascade, avec les OCBs de la zone Nord' ouest de la Rép. Dominicaine. Ce changement est dû aux faiblesses administratives rencontrées au niveau de l'ASSOMILIN, comme étant l'unique OCB légalement reconnu au niveau des zones de l'intervention du projet.

R3 : 100 migrants venant de la République Dominicaine, soit 33 % du total à accompagner, ont été accueilli au Centre de Ressources Frontalières (CRF) et ont reçu un accompagnement en fourniture de kits hygiéniques. Cette activité est toujours en cours ainsi que l'insertion familiale de 40 ENA (Enfants Non Accompagné) de concert avec l'IBESR. Pour ce qui concerne les activités d'interculturalité, compte tenu de la conjoncture liée à la COVID-19, après l'activité réalisée en février 2020 des modifications ont été apportées dans la méthodologie de mise en œuvre de cette activité.

R4 : Ce résultat est réalisé à 50%, car l'étude est réalisée et les formations en faveur des OCB débiteront à partir de la première semaine du mois de mars 2021 ;

R5 : Ce résultat est à 75 % de réalisation, car : Trois (3) sessions de formation et de sensibilisation ont été réalisées au profit des employeurs agricoles, Trois (3) Officiers de l'Etat Civil et 4 clercs sont formés sur les thématiques de la migration et sur les services de documentation légale, à travers 6 sessions de formation, trois (3) bureaux de l'Etat Civil sont renforcés en matériels de bureaux (bureaux, chaises de bureaux, chaises visiteurs, classeurs métalliques,

ventilateurs rechargeables etc...) et en registres et formulaires de naissance, 5 sessions de formation sur droits humains, droits des migrants et bonnes pratiques pour le respect des droits ont été organisées en faveur des agents de l'immigration de Ouanaminthe.

R6 : Toutes les activités relatives au résultat 6 débiteront en mars 2021.

Veillez expliquer si la logique d'intervention s'est révélée adéquate, notamment eu égard aux modifications possibles et à leur motivation exposée dans les rapports antérieurs et donner votre avis sur la probabilité que le ou les objectifs finaux liés à l'impact soient atteints dans un avenir proche (préciser).

Sans ignorer l'existence successive des situations changeantes (repositionnement géographique du projet sur le couloir Dajabón-Santiago, retrait d'un partenaire, la crise sanitaire de la COVID-19 et les modifications à apporter dans la stratégie de mise en œuvre des activités 2.1, 3.1 et 3.2) depuis le début de l'action jusqu'à date, la logique d'intervention reste encore adéquate pour nous dans le consortium. Car, les sujets au cœur de notre projet sont toujours d'actualité. Les principaux thèmes liés aux demandes d'accompagnement des travailleurs migrants, à la formation sur les droits humains sont toujours exprimés par la population comme l'un des premiers besoins même pendant la période actuelle de pandémie. Ce qui peut être expliqué par la motivation des partenaires, les travaux déjà réalisés, la bonne collaboration dans le consortium, le dialogue lors des rencontres du Comité de Gestion.

Veillez indiquer toute modification apportée à la matrice-cadre logique depuis le début de l'action et expliquer brièvement pourquoi [l'explication complète doit figurer dans la section suivante sous le point adéquat (résultats, extrants, activités)]

Outre les indicateurs qui sont ramenés au calendrier ajusté et adopté à la signature du deuxième avenant au projet dans les dates 9 et le 19 juillet 2019, aucune autre modification n'est apportée à la matrice-cadre logique du projet, bien que pour pallier les effets de la crise sanitaire de la COVID-19, des activités de sensibilisation dans les communautés d'intervention du projet et de distribution de kits alimentaires et hygiéniques aux bénéficiaires du projet les plus nécessaires sont en cours depuis le mois de mai 2020 jusqu'à la date du rapport (seulement la distribution de kits hygiéniques qui est encore en cours) et, suite à des difficultés rencontrées par certains partenaires sur le terrain, des modifications sont apportées dans la stratégie de mise en œuvre de certaines activités. Les activités relatives à la COVID-19 sont réalisées en commun accord avec les autorités locales concernées.

2.2. Résultats et activités

2.2.1. Résultats

Comment évaluez-vous les résultats obtenus jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des extrants, des résultats et des incidences et indiquez si l'action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus.

Considérant la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 et les retards enregistrés dans le démarrage des activités sur le terrain liés à des facteurs internes (départ d'un membre du consortium) et externes (contexte de trouble politique en Haïti et réalité changeant en République Dominicaine) au projet, les résultats ne sont pas proportionnels par rapport à ce qui a été projeté. Cependant, les activités implémentées (Sensibilisation, distribution de kits alimentaires, kits d'équipement de protection individuelle (EPI), kits hygiéniques) en lien à la COVID-19 nous ramènent à l'obtention des résultats satisfaisants. De plus, tous les partenaires gardent la même détermination pour produire, en plus des résultats liés aux activités à mettre en place contre la COVID-19, les résultats et les indicateurs visés initialement dans le projet. Effectivement, les rapports des activités des partenaires pour la période allant d'octobre à décembre 2020 montrent un avancement considérable tenant compte du volume d'activités réalisé pour la période ainsi que des extrants obtenus. Et, les personnes touchées par les activités de COVID-19 constituent un résultat positif inattendu du projet.

En vous référant à la matrice-cadre logique finale mise à jour (voir le point 2.3 ci-dessous), veuillez commenter le degré de réalisation de tous les résultats sur la base de la valeur actuelle des indicateurs correspondants, de même que toutes les activités connexes exécutées pendant la période de référence.

En dépit des retards enregistrés depuis le démarrage des activités sur le terrain (Repositionnement géographique, retrait d'un membre du consortium, contexte socio-politique en Haïti et en République Dominicaine) ajoutés sur ceux liés au COVID-19 depuis mi-mars 2020 jusqu'à date, certains résultats du projet ont connu un degré d'avancement considérable :

- R1 : 843 travailleurs / potentiels travailleur migrants (476 Hommes, 367 Femmes) sur 2581 (1616 Hommes, 965 Femmes) enregistrés, soit 29.6 % sont formés à travers 34 sessions de formation sur les droits humains, droits des travailleur et droits des migrants. Nous considérons la question de sensibilisation dans le cadre de ce projet comme une activité transversale et continue. Car, dans toutes les activités des séances de dialogues sur l'importance de l'identification et sur l'assistance pour l'obtention de documents légaux sont réalisées. De ce fait, tous ces 843 travailleurs migrants formés ont aussi participé dans des sessions de sensibilisation;
- R2 : la fourniture d'appui au renforcement des conditions socio-économique des migrants est en cours de planification et débutera en mars 2021 ;
- R3 : Pour ce qui concerne l'accompagnement des migrants à la frontière, en plus des activités relatives à la COVID-19 (distribution de kits hygiéniques à 180 migrants en transit), l'appui à fournir à la réinsertion des



Enfants Non Accompagnés sur le côté haïtien et l'accompagnement des migrants en frais de transport, frais de nourriture, vêtement etc...sont en cours de réalisation de concert avec les autorités locales concernées (IBESR et ONM), sur le côté haïtien. Et, les activités d'interculturalité sont en pleine réalisation sur le côté Dominicain.

- R4 : L'étude sur le phénomène des travailleurs migrants est réalisée et les formations au profit des OCBs débiteront au cours de la première semaine de mars 2021 ;
- R5 :6 membres (5 femmes et 1 homme) de 4 entreprises bananières sont formés à travers 3 sessions de formation et de sensibilisation, 3 au lieu de 2 bureaux de l'Etat Civil sont renforcés en matériels, et 3 au lieu de 2 Officiers de l'Etat Civil ainsi que leurs clerks sont formés ; soit un degré de réalisation de 150% par rapport au résultat attendu, 5 sessions de formation ont été réalisées à l'intention des agents de l'immigration.

La qualité des résultats obtenus pour la période COVID est satisfaisante avec la mise en place d'un système de sensibilisation/information à distance avec magnétophone dans certaines communautés du projet ainsi que des activités de distribution de kits alimentaires et hygiéniques aux migrants.

- R6 : Les activités en lien avec ce résultat débiteront en mars 2021, car elles doivent avoir lieu après avoir commencé avec toutes les activités avec les différents groupes cible du projet.

Commenter le niveau final des indicateurs correspondant au résultat et expliquer tous les changements intervenus, principalement les éventuelles contre-performances; veuillez-vous référer aux indicateurs et aux hypothèses du cadre logique.

R 1- Les capacités des travailleurs migrant(e)s haïtiens/nes de reconnaître et de défendre leurs droits sont renforcées.

843travailleurs/potentiels travailleurs migrants (476 Hommes, 367 Femmes) sont formés et sensibilisés en droits humains, droits des travailleurs et droits des migrants, bien que la mise en œuvre des activités liées à ce résultat, au cours de la période du rapport, ait connu pas mal de retards, qui dû à l'application du respect des principes barrières réduisant la propagation de laCOVID-19, principalement ceux empêchant le regroupement de personnes.

Extrant 1.1 : 2.500 travailleurs haïtiens dans le secteur agricole migrants et potentiels migrants sont formés sur les thèmes concernant les droits humains, droits des travailleurs, et mesures de protection.

843 travailleurs / potentiels travailleur migrants (476 Hommes, 367 Femmes) sur 2581 (1616 Hommes, 965 Femmes) enregistrés, soit 29.6 % sont formés à travers 34 sessions de formation.

Extrant 1.2 : 2.500 travailleurs haïtiens dans le secteur agricole migrants et potentiels migrants sont informés sur l'importance de l'identification légale et le processus d'obtention des documents d'identité

843 travailleurs / potentiels travailleur migrants (476 Hommes, 367 Femmes) ont participé dans des sessions d'informés/sensibilisés sur l'importance de l'identification légale et l'assistance pour obtention de document d'identification ;

Extrant 1.3. 550 travailleurs haïtiens dans le secteur agricole migrants et potentiels migrants obtiennent au moins une (1) documentation d'identification légale.

Sur le terrain dominicain, un plan de support en obtention de documentation légale au profit de 150 travailleurs migrants est en cours d'exécution. A cet effet, à la date de soumission du rapport 45 seulement ont déjà reçu leur document (17 femmes et 28 hommes)

R.2. Les conditions de vulnérabilité économique de travailleurs migrantes haïtiennes victimes et victimes potentielles du travail forcé et des pratiques de recrutement coercitives dans le secteur agricole sont améliorées.

La réalisation des activités devant contribuer à l'atteinte de ce résultat était prévue pour le mois d'avril 2020 en Haïti et pour le mois de mai 2020 en République Dominicaine. Avec la crise sanitaire de coronavirus qui a tout retardé depuis mi- mars 2020, nous n'arrivons pas à produire le résultat visé comme prévue, bien que les mises en place (Rencontres avec les Organisations communautaires de base, collecte de données sur la situation socio-économique des bénéficiaires, sélection des bénéficiaires qui auront à recevoir des kits pour activités génératrice de revenu etc...) nécessaires aient été faites. Pour ce qui concerne la partie de financement en cascade en République Dominicaine, les données recueillies par CESAL sur la capacité de gestion des OCBs (Organisation Communautaires de Bases) laissent comprendre que nous devons modifier la stratégie de mise en œuvre de cette activité en offrant un accompagnement de proximité à ASSOMILIN (OCB1s) dans la gestion financière de l'activité. Cette proposition de modification de méthodologie a été rapidement validée par le bailleur de fonds, sans passer par un avenant au contrat, car elle ne modifie en aucun point les objectifs du projet.

Par ailleurs, pour appuyer les actions visant la réduction de la crise alimentaire et sanitaires causée par la COVID-19, dans certaines zones d'intervention du projet, 25 % au maximum du budget alloué à ce résultat est transféré à deux (2) nouvelles lignes budgétaires (6.2.5 et 6.2.6) pour entreprendre des activités de distribution de kits hygiéniques et/ou alimentaires à 510 familles bénéficiaires du projet les plus touchées par cette situation. Le Chef de fil avait communiqué via e-mail avec la gestionnaire du contrat au sein de l'Union Européenne lors de la prise de cette décision.

***Extr.2.1.** 120 ménages (jeunes et adultes) victimes et victimes potentiels du travail forcé et leur familles reçoit un accompagnement de renforcement économique à travers le démarrage d'activités génératrices de revenu*

Cet extrait devrait être produit en 2020 d'après le plan d'action actualisé du projet. Tenant compte de la crise sanitaire qui sévit dans les deux pays (République Dominicaine et Haïti) de mise en œuvre du projet depuis mi-mars 2020, il n'a pas été produit. Cependant, les activités qui permettront la production de ce résultat débutent au mois de mars 2021, selon le nouveau plan d'action élaboré lors de la rencontre du Comité de Pilotage du projet, en décembre 2020. Toutefois, dans l'idée d'aider les bénéficiaires du projet à faire face à la situation actuelle de la COVID-19, 610 kits hygiéniques et/ou alimentaires ont été distribués à 510 familles (360 en Haïti et 250 en République Dominicaine) et à 100 migrants (66 hommes, 34 femmes) en transit.

R.3. Les services de protection et d'accompagnement à la frontière et dans les zones de travail des travailleurs migrant(e)s haïtiens/nnes dans le secteur agricole sont renforcés.

Au cours de la première année du projet certaines activités préparatoires conduisant à produire les indicateurs en lien à ce résultat ont été réalisées, notamment : Rencontres avec les acteurs clés (ONM, Immigration, IBESR) dans la chaîne de protection à la frontière haïtienne qu'à la frontière dominicaine, collecte de données pour la conception de la cartographie des institutions de protection à la frontière, rencontres avec des districts et des centres éducatifs pour des activités interculturelles. Dès le début de la deuxième année, pour une planification conjointe des activités, certains partenaires (ONM, centres et district éducatifs de Dajabón, Montecristi et Guayubin) ont été une fois de plus contactés. Mais, en raison des conditions climatiques, de la modification dans la structure de l'équipe de protection siégeant près

de la frontière Ouanaminthe/Dajabón et des problèmes de cohabitation entre haïtiens et dominicains causé par la crise sanitaire de la COVID-19 une seule activité d'interculturalité a été menée, au mois de février 2020, dans l'un des centres éducatifs de Dajabón et le centre d'hébergement/maison des rapatrié géré par le SJM était réparé. D'autres activités planifiées, entre autres, les focus groups prévus avec les Organisation Communautaires de Base et les entreprises n'ont pas eu lieu. Pour éviter que les contraintes sus-mentionnées affectent la production de ce résultat, ainsi que pour le précédent, une demande de modification dans la stratégie de mise en œuvre des activités qui y sont liées a été approuvée par le bailleur de fonds. Ainsi, selon le nouveau plan d'action du projet ces activités devraient être reprises dès le mois de janvier 2021. En effet, à la date de la soumission de ce rapport les activités, notamment : La réinsertion des ENAs sur le cote haïtien, le renforcement de la capacité de fonctionnement du CRF (Centre de Ressources frontalières, géré par ONM) sont en pleine réalisation et les activités d'interculturalité seront reprises en mars 2021.

Par ailleurs, pendant la période de la première annualité du projet, sur le côté dominicaine, des discussions ont eu lieu avec les institutions de protection œuvrant au niveau de la frontière, telles que : CENTRO MONTALVO, UNICEF et CONANI pour mettre en place des services d'accompagnement des migrantes, en particuliers des Enfants Non Accompagnés. Ainsi, en commun accord avec CONANI (Consejo Nacional para la Ninez y la Adolescencia), nous avons étudié la possibilité d'appui Hogar de Cristo, centre d'accueil géré par CENTRO MONTALVO, dans la ville de Dajabon, l'unique institution de la zone accréditée par l'Etat dominicain à travailler sur cette thématique. Malheureusement, des problèmes internes à CENTRO MONTALVO lui a obligé de fermer ce centre (Hogar de Cristo) depuis le début de la pandémie COVID-19. De ce fait, AVSI, toujours dans le but d'appuyer la réinsertion des Enfants Non Accompagnés, est en train d'analyser la possibilité desupporter Kay Jezi (Hogar de Cristo) qui se trouve de l'autre côté de la frontière (à Ouanaminthe) avec les ressources financières du projet allouées à cette fin.

Extr 3.1.400 travailleurs migrants haïtiens dans le secteur agricole, dont 100 enfants ont accès a au moins un des services de protection et d'accompagnement à la frontière ;

100 migrants (66 hommes, 34 femmes) migrants sont accompagnés à travers la distribution de kits hygiénique qui est toujours en cours jusqu'à la date de la soumission du rapport et, d'autres en lien avec la production de cet extrait sont aussi en cours de réalisation, telles que : La réinsertion des ENAs, renforcement de la capacité de fonctionnement du CRF / centre d'accueil géré par l'ONM (Office National pour la Migration) ainsi que la réparation de la maison des rapatrié.

Extr 3.2.2250 de personnes (haïtiennes et dominicaines) participants à des événements d'échange interculturel ;

117 élèves (Haïtiens et Dominicains) dont 57 filles et 60 garçons ont participé à une compétition de marche interscolaire.

R.4. Les capacités de dénonciation des cas de violation des droits des travailleurs et des migrant(e)s des défenseures des droits humains sont renforcées.

Avec la réalisation de l'étude sur le phénomène des travailleurs migrants, nous pouvons considérer que 50 % des extrants en lien avec ce résultat a été produit. Pour le reste, formation des Organisations Communautaires de Base des droits humains, ainsi que les autres activités nécessitant le regroupement de personne, ellesont connu des retards considérables à cause de la pandémie de la COVID-19, bien que tout le travail préparatoire (Identification des OCB,

élaboration du manuel de formation, formation de mise à niveau pour les formateurs) ait été réalisé. Toutefois, selon le nouveau plan d'action du projet les sessions débiteront en février 2021, sans négliger le respect des principes de barrière lié à cette pandémie.

Ext 4.1. 200 membres de 10 Organisations, haïtiens et dominicaines, de défense des droits humains et droits des travailleurs sont formés.

La base de données des 11 organisations à former est disponible (déjà partagée dans le précédent rapport). Le manuel de formation est disponible (déjà soumis dans le rapport de la période précédente). Les formateurs sont disponibles. Les formations débiteront en février 2021.

Extr. 4.2. L'étude sur le phénomène des travailleurs migrants haïtiens dans le secteur agricole est réalisée, publié et diffusée aux parties prenantes comme outils de plaidoyer ;

L'étude est réalisée à 100%. Le rapport est disponible (en espagnole et en français) et a été partagé avec le premier rapport annuel. La diffusion et publication sont en cours de planification. Une présentation des résultats est prévue pour le 1^{er} mai 2021, lors du premier atelier de présentation des résultats du projet.

R.5. Les capacités du secteur privé et public de respecter et faire respecter les standards de protection des droits humains sont renforcées ;

Comme prévue, une firme espagnole, SUSTENTIA a été engagée pour mener les activités de formation et de sensibilisation au profit des entreprises bananières de la région du Nord 'Ouest de la République Dominicaine, sur le respect des droits humains et droits des travailleurs. Une formation en ligne sur le déroulement de ces activités (formations et sensibilisation à l'intention du secteur privé / les entreprises bananières de la zone Nord'Ouest de la République Dominicaine) a été animée au profit de tous les membres du consortium, le jeudi 15 octobre 2020. En novembre 2020 trois (3) sessions de formation en présentiel, sur le respect des droits ont été organisées au profit des entreprises bananières de la République Dominicaine. Les formations en faveur des membres des bureaux des Officiers de l'Etat Civil de trois communes du département du Nord'Est d'Haïti ont été réalisées. Ces trois bureaux ont été aussi renforcés en matériels (bureaux, chaises de bureau, chaises visiteurs, classeurs métalliques, ventilateurs rechargeables, et registres et formulaires de naissance) ce qui les permettra d'offrir un meilleur service à la population. Six (6) sessions de formation ont eu lieu à l'intention des agents de l'immigration à Ouanaminthe. 8 personnes (2 femmes, 6 hommes) ont pris part à ces sessions de formation.

Les 52 entreprises bananières bénéficiaires des sessions de formation et de sensibilisation ont fait montre d'une augmentation de connaissances sur le respect les droits humains, droits des travailleurs et droits des migrants, puisque suites à ces activités ils ont mis en place ces mesures:

- Utilisation des outils pratiques les permettant d'identifier les problèmes qui affectent le respect des droits des travailleurs au sein de leur entreprise;



- Ils ont élaboré un programme pour sensibiliser les travailleurs sur l'importance d'avoir une documentation légale lorsqu'on vit en terre étrangère.
- Ils gèrent avec plus d'efficacité les droits des travailleurs.

Extr 5.1. 10 membres de 3 compagnies d'achat privées et 6 membres de 3 compagnies de certification sont formés et sensibilisés sur les droits des travailleurs;

6 membres (5 femmes et 1 homme) de 4 compagnies d'acheteurs ont été formés et sensibilisés sur le respect des droits des travailleurs. Les représentants des compagnies de certification n'étaient pas disponibles, car les responsables n'étaient pas dans le pays (RD) au moment de la planification/réalisation des activités.

Extr 5.2. 10 Employeurs Agricoles (10 Association dont 75 membres) sont sensibilisés et formés sur l'importance du respect des droits des travailleurs et des migrants haïtiens et sur l'amélioration des conditions des travailleurs en termes d'accessibilités aux services de base et régularisation de l'immigration

46 membres (16 femmes, 30 hommes) de 10 employeurs agricoles / 10 Associations de producteurs (APROVAPABER, ASAMSI, ASOBADU, ASEXBAM, ASOPROAAR, ASOPROFRUNOR, LA SANTA CRUZ, LAS MERCEDES, PLANTACIONES DEL NORTE Y GLOBAL BANANA) ont bénéficié de 3 sessions de formation et de sensibilisation sur l'importance du respect des droits des travailleurs et des migrants haïtiens et sur l'amélioration des conditions des travailleurs en termes d'accessibilités aux services de base et régularisation de l'immigration.

Extr 5.3. 2 Officiers de l'état civil des communes frontalières sont formés sur les thèmes de migration et service de documentation Légale ;

3 Officiers (hommes) de l'Etat Civil et 4 clercs (2 femmes, deux hommes) de trois communes frontalières (Ouanaminthe, Capotille et Ferrier) sont formés sur les thèmes de migration et service de documentation légale.

Extr 5.4. 2 Bureaux de l'état civil sont renforcés en matériels pour la livraison du service de documentation légale ;

3 bureaux de l'Etat Civil de trois (3) communes frontalières (Ouanaminthe, Capotille et Ferrier) sont renforcés en matériels (Bureaux, chaises de bureau, chaises visiteurs, ventilateurs rechargeables, classeurs métalliques et formulaires et registres de naissance)

Extr 5.5. 10 agents d'immigration sont formés sur droits de l'homme, des migrants et sur le service d'accompagnement à la frontière (y compris les informations sur les conventions Internationales)

6 agents de l'immigration (2 femmes, 4 hommes) ont participé dans 7 sessions de formation sur droits de l'homme, droits des migrants et sur le service d'accompagnement à la frontière. Les autres sessions seront réalisées au cours de la troisième semaine de janvier 2021.

Extr 5.6. : 4 séances de dialogues avec les autorités locales sur le rapportage des pratiques de protection des droits des travailleurs adoptées par les employeurs et les acheteurs sont réalisées ;

Les 4 séances de dialogues sont prévues pour la période allant de mars à juin 2021, car elles devraient être réalisées suites aux différentes sessions de formation et de sensibilisation au profit des entités concernées. **R.6. Les opportunités de dialogue entre les employeurs, les employés du secteur agricole de production de bananes et les représentants du secteur publique sont créées**

La production de ce résultat était prévue pour la deuxième année du projet. Mais, les retards enregistrés dans l'organisation des activités depuis le début du projet ajoutés sur ceux liés avec la COVID-19 nous empêchent, jusqu'à



la date de soumission de ce rapport, de réaliser les activités y relatives. Néanmoins, en dépit de la situation difficile liée à la COVID-19 ces activités seront débutées à partir du mois de mai 2021 suites aux activités de sensibilisation et de formation sur le respect des droits au profit des différents group cible du projet (travailleurs migrants, autorités locales, entreprises bananières, ect.....)

Extr 6.2. 2 Ateliers Binationales et International de partage et présentation des résultats du projet entre les représentants du secteur privé, publique et les défenseurs des droits sont réalisés.

Les activités devant produire cet extrant ont été prévues pour la 2^{ème} année du projet. Mais, les retards enregistrés depuis le début du projet ajoutés sur ceux liés avec la COVID-19 nous empêchent, jusqu'à la date de la soumission de ce rapport, de les réaliser. Le 1^{er} atelier est prévu pour le mois de mai 2021 et le 2^{ème} pour la fin du projet selon le nouveau calendrier qui va accompagner la proposition d'avenant numéro 3 sur une extension de six mois sans cout additionnel.

2.2.2. Activités

Veuillez décrire les problèmes – par exemple les retards, annulations, reports d'activités qui se sont présentés et la façon dont ils ont été résolus (le cas échéant).

Veuillez énumérer les risques qui auraient pu compromettre la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été pris en compte.

Etant conscient des retards liés à des facteurs internes (départ d'un membre du consortium) et externes (contexte politique en Haïti et en République Dominicaine) au projet enregistré dans l'organisation des activités au cours de la première année du projet, dès le début de la deuxième année le consortium a pris toutes les dispositions nécessaires pour que les activités prévues dans le plan d'actions révisé soient réalisées comme prévue. De la sorte, en termes de préparation, les activités de la période janvier 2020–juin2020, notamment sessions de formation et de sensibilisation sur les thématiques des droits humains au profit des différents groupes-cibles du projet, accompagnement pour obtention de documents d'identification, mise en place d'activités génératrices de revenu, organisation d'évènements d'interculturalité, fourniture en matériels de bureau à deux officiers de l'état civil etc...,étaient réalisées à un niveau supérieur à 80%. Avant l'arrivée de la COVID-19, nous avons réalisé un événement d'interculturalité dans un centre éducatif à Dajabón et deux sessions de formation sur le respect des droits humains dans le Nord d'Haïti au profit des travailleurs migrants.

Nous considérons que la période du rapport était subdivisée en deux : La période pré-COVID-19 (janvier-février) qui était celle consacrée presque pour la planification des activités et la période COVID-19 (mars-décembre) pour l'organisation concrète des activités de terrain. Cependant, l'apparition de cette crise sanitaire au mois de mars 2020, en République Dominicaine et en Haïti, les zones géographiques de mise en œuvre du projet, a obligé à la population

des deux pays d'entrer en confinement ; situation qui jusqu'au mois de septembre 2020 a réduit considérablement l'élan positif du projet. Toutefois, en dépit de limites liées à cette pandémie, au cours de la période allant d'octobre à décembre 2020 et Jusqu'à la date du rapport, nous pouvons constater un avancement plus ou moins considérables dans l'organisation des activités sur le terrain.

Par ailleurs, le consortium sous l'autorisation du bailleur de fonds, toujours dans l'idée de protéger les travailleurs migrants et en vue d'appuyer les actions conduisant à la réduction des contrecoups de la pandémie, a jugé nécessaire de mener pendant cette période des activités de sensibilisation contre propagation de la COVID-19 dans les communes d'intervention du projet ainsi que des activités de distribution de kits alimentaires et hygiéniques (toujours en cours) dans l'idée d'aider les travailleurs migrants bénéficiaires du projet à faire face à la crise alimentaire et sanitaire liée à cette situation.

Pour assurer la meilleure coordination du consortium, pour une meilleure organisation des activités de terrain et pour une discussion conjointe sur les difficultés rencontrées, trois rencontres de coordination ont eu lieu au cours de l'année 2020, dans les dates 14 et 29 janvier et les 10 et 11 décembre. Des discussions téléphoniques entre le chef de fil du projet et les autres membres du consortium ont eu lieu pendant la période allant de janvier 2020 à juin 2020. Et une rencontre en ligne a été organisée entre les membres du consortium le xxx (jour et mois) 2020.

Les risques qui pourraient compromettre la réalisation des activités du projet pendant la période ce sont ceux liés avec la propagation de la COVID-19, auxquels a été exposé le staff du projet tant en Haïti et en République Dominicaine. Pour un meilleur contrôle de cette situation respectivement dans les dates 15 et 19 mars 2020 la population dominicaine et la population haïtienne, suite aux arrêtés déclarant les deux pays sur l'état d'urgence sanitaire, se trouvaient dans l'obligation de rentrer dans le confinement et de respecter les principes de barrière établis par les autorités des deux pays. C'est ainsi que les membres du consortium ont tout de suite approuvé ces décisions et décidé, en accord avec le bailleur, de ne pas bloquer le projet, mais de continuer à travailler en ligne, de réaliser des activités en lien à la COVID-19 et dans la mesure du possible de continuer avec les activités de terrain déjà en cours tout en appliquant les gestes barrières établis contre la propagation du virus.

Activité 1.1- Séances de Formation aux migrant(e)s et potentiels travailleurs migrant(e)s sur droits humains, droits des travailleurs, système et mesures de protection de leurs droits :

Pour cette activité, en plus des activités préparatoires (identification et enregistrement des travailleurs/potentiels travailleurs migrants en Haïti et en République Dominicaine, élaboration du manuel de formation contenant les informations à divulguer sur l'identification légale et sur assistance pour obtention de documents d'identification, séminaire de formation pour les formateurs qui seront utilisés pour animer les sessions de formation au profit des bénéficiaires sur le terrain haïtien) qui ont été faites au cours du premier semestre (janvier à juin 2020), 34 sessions de formation sur le respect des droits et sur le système de protection de droits ont été organisées, jusqu'à la date de la soumission du rapport, au profit de 843 travailleurs / potentiels travailleurs migrants (476 Hommes, 367 Femmes) (Voir annexe 2 pour photos) au cours de la période allant de juin jusqu'à la date du rapport.

Activité 1.2- Séance d'information /Sensibilisation sur l'importance de l'identification légale et assistance pour l'obtention des documents d'identification

Tout le travail préparatoire (Identification et enregistrement de 2581 travailleurs / potentiels travailleurs migrants (1616 homme, 965 femmes), élaboration du manuel de formation contenant les informations à divulguer sur l'identification légale et sur assistance pour obtention de documents d'identification, formation de cadrage pour les formateurs qui auront à animer les séances d'information et de sensibilisation, entre autres...) en lien avec cette activité, depuis la première année du projet a été réalisé à un niveau supérieur à 90 %. *843 travailleurs / potentiels travailleurs migrants (476 Hommes, 367 Femmes)* ont été touchés par ces séances d'information et de sensibilisation. Pour cette année (janvier 2020- décembre 2020), 28 sessions de sensibilisation/d'information ont été réalisées. Mais, sachez bien que l'action de sensibilisation des bénéficiaires en matière d'identification légale et l'assistance pour obtention de documentation légale dans le projet est considérée comme transversale ; par le fait que au-delà de la programmation spécifique des séances de sensibilisation, le sujet est traité dans toutes les activités, depuis dans la phase d'identification des bénéficiaires jusqu'à la concrétisation des activités.

Etant donné que dans le cadre de cette même activité nous avons décidé de faire des interventions en lien à la COVID-19, sur le terrain dominicain, au cours du mois de mai et de juin 2020 trois (3) messages d'information et de sensibilisation en lien avec la propagation de ce virus ont été enregistrés et diffusés à l'aide des mégaphones. Ces messages ont été diffusés à travers 18 séances de sensibilisation, dans 41 localités d'interventions du projet. Le nombre de personnes touchées par ces activités est estimé à 35 000.

Activité 1.3- Accompagnement pour obtention de documents d'identification

Cette activité vise à toucher 550 travailleurs privés de documentation légale ou nécessitant d'un appui dans le Programme de Régularisation des Etrangers en République Dominicaine. Les 550 travailleurs et travailleuse doivent être sélectionnés parmi les 2500 travailleurs migrants Haïtiens qui sont enregistrés à l'activité 1.1.

Les activités suivantes ont été réalisées en préparatif à la réalisation de cette activité : 6 séances de sensibilisation sur l'importance de l'identification et sur l'assistance pour l'obtention de documentation légale et des séances de dialogues en lien avec ce sujet étaient prioritaires dans toutes les phases de l'implémentation du projet. Au cours de ces activités de sensibilisation les potentiels bénéficiaires de documents légaux ont été identifiés. Ainsi, au cours de la période allant d'octobre à décembre 2020 cent cinquante (150) travailleurs migrants ont été dans le processus pour obtenir une documentation légale, mais à la date du rapport 45 personnes (28 hommes, 17 femmes) seulement l'ont déjà reçu.

Activité 2.1 Renforcement et/ou démarrage d'activités économiques dans le secteur agricole pour les travailleurs haïtiens/nnes victimes et victimes potentielles du travail forcé et pour leurs familles vivant en Haïti et en Rép. Dominicaine.

2581 travailleurs migrants/potentiels travailleurs (1616 homme, 965 femmes) migrants ont été recensés comme présumés bénéficiaires du projet. Suite à cette activité au mois de février 2020, dans le traitement des données collectées 164 familles ont été présélectionnées sur la base des critères préalablement définis dans le document du projet, comme : Avoir un statut de migrant régulier, le niveau de revenu de la famille, emploi des membres des ménages, présence d'enfants dans le ménage, présence de cas de violence dans le ménage. Parmi ces 164 familles 105 devraient finalement sélectionnées pour bénéficier des activités génératrices de revenu avant la fin de 2020. Cependant, considérant les retards enregistrés face au contexte de covid-19, cette activité est présentement en pleine planification et les premières distributions de kits AIG, aux bénéficiaires de Capotille, sont prévues pour la deuxième semaine du mois de mars 2021.

En République Dominicaine, en plus des actions posées par CESAL au cours de la première année du projet, tels que : Rencontres avec les travailleurs de l'ASOMILIN (Asociaciones Solidarias de Obreros Migrantes de la Línea Noroeste), le Réseau des Travailleurs du Commerce Équitable, les chefs des bateyes et les travailleurs dans le but de mettre conjointement sur pied un plan d'action permettant de garantir la possibilité de créer d'ici mi-mai 2020 des activités génératrices de revenu; dans le mois de janvier 2020 l'équipe a élaboré une fiche permettant de collecter des données socio-économiques sur les familles des travailleurs migrants et a continué à rencontrer en plus des entités susmentionnées, d'autres organisations de travailleurs migrants dans la zone nord-ouest de la République Dominicaine. A travers ces rencontres, nous avons déduit ce qui suit :

- Dans les zones d'intervention du projet il existe seulement deux Organisations Communautaires de Base des travailleurs migrants dans la filière bananière. Il s'agit de : L'ASOMILIN et le Réseau des Travailleurs Migrants du commerce équitable ;
- Les autres organisations n'ont pas de statut légal ;
- Aucune des deux organisations susmentionnées a la capacité ni pour préparer/présenter une proposition de projet, ni pour gérer administrativement les activités à réaliser.

De ce fait, pour assurer la pleine réussite des activités, CESAL a proposé d'assister les OCBs avec lesquelles elle aura à réaliser les activités de financement en cascade dans la justification des dépenses et dans la gestion administrative des activités. Mais, à cet effet CESAL devrait avoir l'aval de l'administration contractante du projet, à savoir l'Union Européenne. C'est ainsi que CESAL, suite à plusieurs discussions avec le SJM-Haïti comme étant le chef de fil du projet, ce dernier a soumis à la coordination du projet au même moment que le rapport narratif janvier-septembre 2020, une proposition de modification (déjà présentée dans le rapport précédent) à apporter dans la méthodologie de mise en œuvre de cette activité qui, dans un bref délai a été approuvée par le bailleur de fonds.

Comme pour les autres activités précédentes (formation et sensibilisation), SJM-Haïti et CESAL dans le but d'aider les familles bénéficiaires du projet les plus nécessiteux à faire face à la crise alimentaire liée à la COVID-19 ont décidé d'utiliser au maximum 25 % du budget de cette activité pour fournir des kits alimentaires et/ou hygiénique à ces familles. Ces distributions ont e lieu au mois de juillet 2020, au profit de 415 (260 en Haïti et 135 en Rép. Dominicaine) familles bénéficiaires du projet. Ainsi, avec cette activité nous avons touché 1840 personnes en moyenne.

Activité 3.1 Fourniture d'un service d'accompagnement dans les zones de frontière des travailleurs migrant(e)s haïtiens/nnes, y compris les enfants travailleurs victimes des pires formes de travail

A la soumission de ce rapport, en termes d'actions, nous avons accompagné 100 migrants à travers la distribution de kits hygiéniques. Dans une rencontre avec le responsable du CRF (Centre de Ressources Frontalières) et le directeur de l'ONM (Office National pour la Migration) le jeudi 6 février 2020 en vue de planifier l'organisation des activités devant produire cet extrant, on nous a dit que désormais les actions de référencement sont gérées par le staff du CRF. Ainsi, M. Ronald JOSEPH, directeur de l'ONM nous a proposé de convertir, selon leurs besoins, les fonds disponibles pour ces activités en des fonds pour appuyer le fonctionnement du CRF et pour des services d'intervention immédiat

comme : Frais de transport pour les migrants en transit, vêtements et nourriture. Une proposition que nous trouvons juste. Car, elle permettra la mutualisation des dépenses du fonctionnement du CRF qui assiste les personnes migrantes et permet de répondre aux besoins d'une catégorie de migrants. Ce changement permettra de toucher des migrants qui ne seront pas obligatoirement des travailleurs du secteur agricole. Nous pouvons considérer cet aspect comme une valeur ajoutée.

C'est ainsi que, dans la proposition de changement de stratégie de mise en œuvre de l'activité 2.1 (financement en cascade et activité) nous avons aussi documenté une proposition de changement dans la méthodologie de mise en œuvre de cette activité qui a également trouvé l'approbation de l'administration contractante par un mail de la personne faisant le lien entre l'Union européenne et le chef de fil du consortium, SJM Haïti.

Pour ce qui concerne la réinsertion et le référencement des Enfants Non Accompagnés (ENA), de concert avec l'IBESR toute la mise en place a été faite pour débiter en avril 2020. Malheureusement, comme pour tous les autres cas précédemment mentionnés, aucune activité de terrain n'était possible au cours de cette période hormis celles en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19. Au cours des mois juillet et août 2020 deux rencontres de discussion sur la stratégie à mettre en place pour mener cette activité ont eu lieu entre la coordination du projet et l'IBESR (Institut du Bien-Être Social et de Recherche). C'est ainsi qu'en commun accord avec le directeur de cette dite institution, en l'occurrence M. Remy Occéan, depuis le mois de novembre 2020 jusqu'à la date du rapport le projet appuie le processus de réunification de 20 ENA à travers la fourniture de kits AIGs/alimentaires aux familles d'accueil.

Par contre toujours pour appuyer les actions visant à mitiger les effets de la crise sanitaires, au mois de juillet 2020, 60 kits alimentaires ont été distribués à 60 familles des enfants en situation difficile se trouvant dans trois communes (Capotille, Ouanaminthe et Ferrier) du Nord 'Est d'Haïti. Et 180 kits hygiéniques sont en cours de distribution à l'égard de 180 migrants venant de la République Dominicaine. Ces activités sont planifiées et en cours de réalisation respectivement par l'IBESR et l'ONM de concert avec SJM.

Activité 3.2. Événements d'inter culturalités entre dominicains et migrant(e)s haïtiens/nnes

Dans les mois de janvier et de février 2020, sur le terrain dominicain, des rencontres de présentation du projet ont eu lieu dans des écoles, dans les entreprises bananières et auprès de certains leaders communautaires des zones d'intervention du projet. Pour une meilleure appréciation du projet tant du côté des districts et centres éducatifs comme au niveau des communautés (en Rep.Dom.), nous avons profité de ces rencontres pour en projeter d'autres en vue d'une planification conjointe des activités interculturelles devant promouvoir la coexistence professionnelle, éducative et communautaire. Dans ces rencontres avec la participation des entités susmentionnées, un plan d'activités a été élaboré, lequel depuis le 15 mars 2020 ne peut être effectif à cause de la pandémie de la COVID-19.

Le 26 février 2020, sous l'autorisation du district 13-04 de Dajabón, nous avons organisé une compétition de marche interscolaire. Un total de 117 élèves (Haïtiens et Dominicains) dont 57 filles et 60 garçons ont participé à cette activité. 70 médailles ont été décernées aux élèves occupant la première et deuxième place.

Durant le mois de février 2020 une rencontre a eu lieu avec le responsable de **Centre Pont** (une institution avec beaucoup d'années d'expérience dans l'organisation d'activités interculturelles et de protection dans les zones frontalières de Dajabón) pour discuter sur les activités à réaliser au niveau du marché binational de Dajabón.

Cependant, en dépit de toutes ces avancées, le problème de cohabitation entre haïtien et dominicains causés par la COVID-19, les restrictions sur les va - et - vient au niveau de la frontière Ouanaminthe/Dajabón depuis mars 2020 jusqu'à janvier 2021 nous ont obligé de documenter une proposition de modification dans la stratégie de mise en œuvre des activités d'interculturalité. Dans le sens que ces activités seront réalisées seulement en République Dominicaine, dans des zones regroupant un nombre considérable d'haïtiens. Cette proposition de modification, pareille pour les

activités 2.1 et 3.1 a été approuvée par le bailleur de fonds. Ainsi, elles redémarreront au mois de février 2021 sur le terrain dominicain.

Activité 4.1 Formation des organisations agricoles comme défenseuses des droits en droits humains, droits des travailleurs, système et mesures de protection des droits / Création et/ou Renforcement des Comités de Protection.

Bien que des avancées (préparation du manuel de formation contenant des informations sur les thématiques des droits humains, identification et enregistrement de 11 OCBs et formation pour les formateurs qui auront à animer les sessions de formations au profit de ce groupe cible en lien avec cette activité, au cours de la première année du projet) aient été faites, pour les mêmes problèmes relatés précédemment, nous n'avons pas eu la chance de mener les sessions de formation en faveur des OCBs (Organisations Communautaires de Base) dans les dates prévues par le plan d'action 2020. Ces activités débuteront à partir de la première semaine de février 2021.

Activité 4.2 Réalisation, publication et diffusion d'une étude sur le phénomène des travailleurs migrant(e)s dans le secteur agricole, avec un focus sur les enfants travailleurs dans l'agriculture, comme outils de plaidoyer.

Au cours de la période allant du 10 au 13 janvier 2020 les données sur les travailleurs migrants ont été collectées sur le terrain haïtien par OBMICA et JILAP avec le support du SJM-Haïti. Au mois de mars 2020 les recommandations faites ont été soumises au consortium puis ensuite le rapport complet pour commentaires/suggestions (le cas échéant). Suite à toutes discussions et partage dans l'équipe, le document final de l'étude était bel et bien prêt à partager avec tous les membres du consortium, dans une rencontre de coordination prévue pour la deuxième semaine du mois d'avril. Cette rencontre n'a pas eu lieu. Car, durant cette période nous étions tous dans le confinement. C'est ainsi que la version finale de l'étude a été envoyée par OBMICA aux membres du consortium via e-mail. La diffusion/publication est toujours en phase de planification, une présentation de résultat est prévue pour la période allant du 1^{er} au 3 mai 2021.

Activité 5.1 Formation et sensibilisation des acheteurs de bananes et les compagnies de certification sur les droits des travailleurs et mesures de protection des droits

Les Termes de Références pour le recrutement d'un assistant technique pour mener les activités de formation et de sensibilisation sur les thèmes des droits humains au profit des employeurs agricoles (producteur / associations de

producteurs) de la filière bananière en Rép. Dominicaine ont été publiés le 7 février 2020, suite à certaines mises à jour et révision dans le consortium.

Les TDR avaient comme délai de soumettre les propositions le 16 février 2020. La sélection a été faite le 20 février 2020 par CESAL en ayant SUSTENTIA/une firme espagnole avec la meilleure note comme étant la firme engagée pour mener les activités de formation et de sensibilisation au profit des entreprises bananières. Finalement, le 6 mars 2020, le contrat a été passé à l'assistante technique. Cette dernière a élaboré un plan de travail qui a mené à bien la première phase qui consiste à recueillir des informations et à préparer une matrice de risque pour la phase 2, qui a terminé en juin 2020 par la présentation du matériel de formation pour les entreprises.

En juin, un questionnaire a été envoyé aux entreprises, aux producteurs et aux travailleurs afin d'attirer leur attention sur les thèmes et les méthodes de sensibilisation et de formation. Cette enquête a été menée par CESAL.

Une formation virtuelle sur le déroulement de cette activité, au profit des membres du consortium, a eu lieu le jeudi 15 octobre 2020. 7 personnes (5 hommes, 2 femmes) ont pris part à cette activité qui a été animée par l'un des responsables de la firme qui a mené les trois (3) sessions de formation et de sensibilisation à l'intention du secteur privé (52 entreprises bananières de la zone Nord'Ouest de la Rep-Dom). Ces sessions de formation / sensibilisation ont eu lieu au cours de la période allant du 23 novembre au 2 décembre 2020.

Activité 5.2-. Séance de sensibilisation et formation des employeurs agricoles sur l'importance du respect des droits des travailleurs et des migrant(e)s haïtiens et sur l'amélioration des conditions des travailleurs en termes d'accessibilités aux services de base et régularisation de l'immigration.

Depuis décembre 2019, pour la sensibilisation et la formation en droits humains des employeurs agricoles (producteur / associations de producteurs) de la filière bananière en Rép. Dominicaine, des termes de références ont été élaborés pour la passation de marché d'assistance technique. Ces Termes de Références ont été publiés le 7 février 2020, suites à certaines mises à jour et révision parle consortium.

Les TDR sont été publiés et la sélection a été faite le 20 février 2020 par CESAL. SUSTENTIA / une firme espagnole était sélectionnée pour conduire cette activité sur le terrain.

En juin, un questionnaire a été envoyé aux entreprises, aux producteurs et aux travailleurs afin d'attirer leur attention sur les thèmes et les méthodes de sensibilisation et de formation. Cette enquête a été menée par CESAL.

Activité 5.3-Formation des Officiers sur les thèmes de migration et service de documentation légale

Pour la mise en place de cette activité, au cours de la première année du projet les activités suivantes ont été réalisées : Présentation aux officiers de l'Etat Civil des activités à réaliser avec eux dans le cadre du projet, enregistrement des noms des membres des bureaux des Officiers de l'Etat Civil des trois (3) communes du département du Nord 'Est à former dans le projet, élaboration du manuel de formation, formation des formateurs .Les sessions de formation qui auraient dû avoir lieu depuis mars 2020 ont eu lieu dans la période du 5 au 20 novembre 2020. Ce retard est dû au respect des principes relatifs à la propagation de la COVID-19. 7 personnes (5 hommes, 2 femmes) ont été touchées par ces activités (3 officier et 4 clercs).**Activité 5.4-Renforcement en matériel des bureaux de l'Etat Civil pour la livraison du service de documentation légale.**

Les besoins en matériels spécifiques ont été identifiés conjointement avec les bénéficiaires depuis la première année du projet et les données collectées ont été saisies dans la base de données du projet. Au lieu de deux, les bureaux de l'Etat Civil de trois (3) communes du Nord'Est d'Haïti (Capotille, Ouanaminthe et Ferrier)sont renforcés en matériels au cours de la première semaine du mois de décembre 2020, suite à l'organisation des sessions de formation qui ont eu lieu en novembre 2020.

Activité 5.5- Formation / Sensibilisation des Agents de l'immigration sur les droits des travailleurs/droits migrant(e)s/bonne pratique pour le respect des droits (y compris les informations sur les conventions Internationales)

En guise de mise en place pour la réalisation de cette activité, ces préparations ont été faites : Présentation à l'équipe de l'immigration (chef de services et agents) des activités à réaliser avec eux dans le cadre du projet, enregistrement des noms des 10 agents de l'immigration de Ouanaminthe à former dans le projet, formation des formateurs, élaboration du manuel de formation. Un total de 7 sessions de formation ont eu lieu à l'intention de 6 agents de l'immigration (4 hommes, 2 femmes), 3 en décembre 2020 et 4 en janvier 2021.

A.6.2. Atelier Binational de partage et présentation des résultats du projet entre les représentants du secteur privé, publique et les défenseurs des droits

Un atelier est prévu pour le mois de mai 2021 et un autre pour la fin du projet.

2.3 Indiquez si l'action va se poursuivre après la fin de l'aide de l'Union européenne. Y a-t-il un suivi des activités envisagé? Qu'est-ce qui va assurer la durabilité de l'action?

Le projet dans son ensemble ne va pas se poursuivre après l'aide de l'union Européenne. Mais sa durabilité sera assurée par les structures qui auront été renforcées / structurées, formées en matière de droits notamment : Les OCB, les agents de l'immigration de Ouanaminthe, les bureaux de l'état civil, le secteur privé en République Dominicaine, lesquelles seront toujours présentes dans les communautés pour promouvoir le respect des droits des travailleurs migrants.

En plus, les espaces d'accueil qui seront mieux structurés et l'existence de la cartographie des services sociaux qui y sera encore disponible en permettant une meilleure orientation au niveau des services d'accompagnement en faveur des travailleurs migrant pendant et après l'implémentation du projet.

De plus, les migrants seront dotés d'un ensemble de connaissances sur leur droit. Ce qui leur permettra de mieux défendre leurs droits et ceux de ses proches. De plus, les matériels achetés dans le projet, surtout les matériels roulants,



People for development

permettront aux institutions membres du consortium de continuer à offrir certains services à la communauté de migrants et à ses groupes cibles globalement.

2.4 Présentez une matrice-cadre logique à jour, faisant apparaître les changements. Lorsque la planification comprenait des points de référence (valeurs cibles intermédiaires), la matrice-cadre logique à jour devrait permettre de comparer les progrès accomplis à la date du rapport avec les valeurs correspondantes figurant dans les rapports antérieurs (s'il y a lieu), ainsi qu'avec les points de référence correspondants et la cible finale.

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (2018)	Valeur actuelle (2019)	Cibles (2021)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général: incidences	O.G. Appuyer la société civile dans ses actions destinées à soutenir la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde à l'avantage de groupes vulnérables comme les travailleurs migrants victimes du travail forcé.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives (publiques ou privées) binationales prises pour la protection et ou la promotion des droits des travailleurs migrants haïtiens dans le secteur agricole - Nombre de travailleurs migrants haïtiens bénéficiant d'au moins une initiative de la société civile sur la protection de leurs droits (cible global sur les zones de mises en place) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2018: Valeur de base tire par l'Etude de base réalisé dans le cadre du projet proposé - 2018: Valeur de base tire par l'Etude de base réalisé dans le cadre du projet proposé 	<ul style="list-style-type: none"> - 2019: Valeur tire par l'Etude de base réalisé dans le cadre du projet proposé (2019) - 2019: n.d 	<ul style="list-style-type: none"> - 2021: Valeur de référence + 50% - 2021: Valeur de référence + 20% 	<ul style="list-style-type: none"> - Moniteur/publications de - Enquête post intervention 	
Objectif(s) spécifique(s):	O.S.1. Soutenir les mesures préventives, les actions de protection et d'accompagnement aux travailleurs migrants haïtiens en Rep. Dominicaine victimes et ou victimes potentielles du travail forcé et leurs familles ainsi qu'aux défenseurs des droits de l'homme dans le secteur agricole, notamment dans les cultures de canne à sucre et des bananes.	I.O.1.1.- % cas de prévention de violation des droits des travailleurs migrants haïtiens (y compris les enfants) dans le secteur agricoles traités et prise en charge par les Organisations de défense des droits cibles par le projet par rapport aux demandes d'action reçues (actions possibles: négociation, accès aux services de base, information et	I.O.1.1.- donne tire par une évaluation de base au début du projet	En cours de production	I.O.1.1.: 60% des cas de dénonciation reçues	I.O.1.1.: Registres des actions des Organisations; - Fiche d'enregistrement des demandes d'intervention de la part des travailleurs	Risque: <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de politique d'immigration qui prévoit des rapatriements forcés des travailleurs migrants haïtiens en Haïti; - Crises humanitaires internes qui pourront augmenter le phénomène des migrants travailleurs victime de travail forcé et pratiques coercitives de recrutement; - Mise en place de politiques nationales ou binationales qui affaiblissent le rôle de la société civile; - Catastrophes naturelles



	<p>orientation, action de défense vis a vis du processus du contrôle migratoire). (cas traités et prise en charge/tot cas reçus) (nombre d'intervention traités et prise en charge= nombre totale demandes d'action de prévention reçues)</p> <p><u>I.O.1.2.-</u> % d'interventions de protection en faveur des travailleurs migrants haïtiens (y compris les enfants) victimes de travail force et formes de recrutement coercitives acheminées aux autorités compétentes nationales et/ou locales par les Organisations de défense des droits (information/sensibilisation/point de conseil/dénonciation) (demandes acheminées/demandes de protection reçues)</p> <p><u>I.O.1.3</u> - Nombre de travailleurs migrants haïtiens cibles par le projet ayant obtenue des bénéfices des actions de prévention et protection de la part des organisations des défense (bénéficie=ayant eu accès au moins un</p>	- "	xxx travailleurs (xxx hommes, xxx hommes)	<p><u>I.O.1.2</u> :80% des demandes de dénonciation reçues</p> <p><u>I.O.1.3</u>. 70% de 2,500 cibles</p>	<p><u>I.O.1.2</u>.: Documents livrés du cas chez les autorités</p> <p><u>I.O.1.3</u>.: Questionnaire signe pas le travailleur; document prouvant la réception du service</p>	<p>Conditions Préalables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité Politique interne et Binationale; - Absence de "turn-over" des personnes représentantes des secteurs privés et publique; - Disponibilités des représentants du secteur publique et prive à s'engager dans la prise en compte de la problématique
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>service de protection et d'accompagnement pour la défense des leurs droits) (travailleurs ayant obtenue des bénéfices/2,500 travailleurs migrants haïtiens)</p> <p><u>I.O.1.4.</u>- % de cas de violence sur filles et femmes appartenant aux familles des travailleurs migrants traités et prise en charge par les organisations de défense des droits humains cibles.(cas traités et prise en charge/cas identifiées)</p>			<p><u>I.O.1.4.</u> 70% du total des cas identifiées</p>	<p><u>I.O.1.4.</u>:Registres des actions des Organisations; - Fiche d'enregistrement des demandes d'intervention de la part des travailleurs</p>	
<p>O.S.2. Soutenir les mesures de diligence par les employeurs et les acheteurs privés dans le secteur agricole en Rép. Dominicaine bien que par le secteur public haïtien et dominicain pour réagir aux risques du travail forcé, les recenser, les empêcher et les atténuer.</p>	<p><u>I.O.2.1.</u> Nombre d'employeurs en R.D. dans le secteur agricole cibles par le projet élargissant les mesures de protection des droits humains et droits des travailleurs en faveur des employés (élargissant=qui introduit au moins deux des mesures suivantes: salaire minimal, régularisation du contrat de travail, facilitation a l'accès à la sécurité sociale, introduction assurance de travail, service de transport pour les travailleurs)</p> <p><u>I.O.2.2.</u> Quantité Compagnies privées cibles (Acheteurs)</p>	<p>10 employeurs</p> <p>10 Compagnies</p>		<p><u>I.O.2.1.</u> : 70% du cible (de 10 employeurs) –</p> <p><u>I.O.2.2.</u> : 70% de la cible (de 10 acheteurs)</p>	<p>'- Rapport de Visites des employeurs Dominicains;</p> <p>-Témoignage des employeurs;</p> <p>- Questionnaires d'évaluation sur la mise en pratiques des mesures de la part des compagnies;</p>	



	<p>élargissant les mesures visées au respect des droits des travailleurs (ex. avoir une liste de vendeurs/ employeurs présélectionnés qui respect les principes et les droits fondamentaux des travailleurs; avoir un système de "labelling de marche équitable", autres)</p> <p><u>I.O.2.3.</u> % de nouvelles mesures prise en compte par les autorités publiques, notamment les officiers de l'état civil et les agents d'immigration, en faveur des travailleurs migrants haïtiens par rapport aux mesures proposées (dénominateur: nombre de recommandations proposées)</p>			<p><u>I.O.2.3.</u>:50% du total des mesures proposées</p>	<p>- Archives des publications des autorités publiques, Officiers de l'état civil et agents d'immigration.</p>	
<p>R.1. Les capacités des travailleurs migrants haïtiens de reconnaître et de défendre leurs droits sont renforcées</p>	<p>R.1.1.- Nombre de travailleurs migrants haïtiens (cibles par le projet) que montre une amélioration des connaissances des principes des droits de l'homme, droits des migrants et droits des travailleurs</p> <p>- Nombre de travailleurs migrants haïtiens (cibles par le projet) que montre une amélioration des connaissances des services et du</p>	<p>- n.a.</p> <p>- n.a.</p>	<p>- 736 travailleurs (336 femmes, 400 hommes)</p> <p>- 736 travailleurs (336 femmes, 400 hommes)</p>	<p>R.1.1-2,000 (80% de la cible totale de 2500)</p> <p>-R.1.1. : 2,000 (80% de la cible totale de 2500)</p>	<p>- Pré-test; Post-test d'évaluation des connaissances (test écrit ou oral, selon le niveau d'alphabétisation)</p>	



		processus de protection et d'accompagnement existants dans les communautés					
	R.2. Les conditions de vulnérabilité économique de travailleuses migrantes haïtiennes victimes et victimes potentielles du travail forcé et des pratiques de recrutement coercitives dans le secteur agricole sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travailleurs migrants haïtiens (cible du projet) ayant amélioré leur revenu familial - Nombre de travailleurs migrants haïtiens (cible du projet) ayant amélioré leurs conditions sociales (en termes de conditions de la maison, type d'alimentation, sante) 	<ul style="list-style-type: none"> - n.a. - n.a. 	<ul style="list-style-type: none"> - en cours. - 96 travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - 80% du cible recevant les agr - 80% du cible recevant les agr 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche évaluation revenu familiale - Fiche technique d'évaluation des conditions socio-économique du travailleur et/ou de sa famille; - Photographie numérique ; 	
	R.3. Les services de protection et d'accompagnement à la frontière et dans les zones de travail des travailleurs migrants haïtiens dans le secteur agricole sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travailleurs migrants haïtiens cible par le projet ayant reçu au moins un des services de protection et d'accompagnement à la frontière (ex. Service: assistance légale et juridique, référencement au service de base; points de conseil; service d'entreposage) - Nombre d'enfants travailleurs migrants ayant reçu au moins un des services de protection et d'accompagnement à la frontière (ex. Service: assistance légale et juridique, contact avec les familles, référencement aux services de base et 	<ul style="list-style-type: none"> - n.a. n.a. 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 travailleurs (34 femmes, 66 hommes). n.a. 	<ul style="list-style-type: none"> - 300 adultes - 100 enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'accueil et de demande de service - Fiche de référencement aux services de base - Rapport des centres d'appui 	



		de réinsertion familiale)					
	R.4. Les capacités de dénonciation des cas de violation des droits des travailleurs et des migrants des défenseures des droits humains sont renforcées	<p>'- Nombre de membres d"Organisations défenseurs (cible par le projet) ayant amélioré leur connaissance sur les droits de l'homme, droits des migrants et droits des travailleurs</p> <p>- Nombre de Comité de Protection pour la défense des droits des migrants travailleurs actifs (actif= ayant des réunions systématiques, avoir un plan de travail, recevant et gérant des cas de violation des droits de l'homme et droits des travailleurs)</p> <p>- Nombre de cas de violation des droits des travailleurs migrants haïtiens prise en charge par les Organisations défenseur des droits de l'homme et droits des travailleurs</p>	- n.a. - " - "	- 80 - +25% - +25%	- 2021: 160 - +50% par rapport a la ligne de base - +50% par rapport a la ligne de base	<p>'- Pré-Post test d'évaluation des connaissances;</p> <p>- Fiche de rapportage des activités réalisées par les Comites de Protection;</p> <p>-Fiche de registres des cas reçues - Fiche des dossiers prises en charge</p>	
	R.5. Les capacités du secteur privé et publique de respecter et faire respecter les standards de protection des droits humains sont renforcée	-Nombre d'employeurs dominicains dans le secteur agricole cible que montre une augmentation des connaissances sur les droits humains, droits des migrants, droits des travailleurs	n.a.	46 employeurs (16 femmes, 30 hommes)	- 60 employeurs (80% du cible/ 75)	Pre-Post Questionnaire d'Evaluation	



	<p>- Nombre d'employeurs dominicains dans le secteur agricole cible, que déclare de vouloir mettre en pratique des mesures de protection des droits des travailleurs (ex. améliorer les conditions de travail - salaire, horaire de travail, assurance dans le travail; faciliter l'accès aux services de base)</p> <p>- Nombre des membres des compagnies d'acheteurs de bananes et de compagnie de certification cibles par le projet qui montre une augmentation des connaissances sur les droits humains, droits des migrants, droits des travailleurs –</p> <p>- Nombre de compagnies d'acheteurs de bananes et de compagnie de certification qui déclare de vouloir mettre en pratique des mesures de protection des droits des travailleurs (ex. système de labelling de commerce équitable; sélectionner les vendeurs respectant les principes des droits des travailleurs)</p>		<p>46 employeurs (16 femmes, 30 hommes)</p> <p>6 compagnies d'acheteurs de bananes et de compagnie de certification</p> <p>3 Officiers de l'Etat civil (3 hommes)</p>	<p>- 52 employeurs (70% du cible/75)</p> <p>-8 membres des compagnies (80% du cible/ 10)</p> <p>- 7 membres des compagnies (70% du cible/ 10)</p> <p>- 2 officiers (100% du cible/2)</p>	<p>- Déclaration/engagement signés par les employeurs</p> <p>- Pré-post Questionnaire d'évaluation</p> <p>- Déclaration/engagement signés par les compagnies (Acheteurs)</p> <p>- Pré-post Questionnaire d'évaluation</p> <p>- Registre de l'état civil</p>	
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	<p>- Nombre des Officiers de l'état civil et autorités de l'immigration ayant amélioré leur connaissance sur documentation légale, droits des migrants et droits des travailleurs /bonne pratique pour le respect des droits (y compris les informations sur les conventions Internationales)</p> <p>- Nombre d'Agent de l'immigration ayant augmenté leurs connaissances sur les droits des travailleurs/droits migrants/bonne pratique pour le respect des droits (y compris les informations sur les conventions Internationales)</p>		<p>6 agents de l'immigration (2 hommes, 4 femmes)</p>	<p>- 10 (80% du total cible 12 agents)</p>	<p>- Visites de vérification a la frontière</p> <p>-Pré-post Questionnaire d'évaluation</p> <p>- Visites de vérification a la frontière</p>	
<p>R.6. Les opportunités de dialogue entre les employeurs, les employées du secteur agricole de production de bananes et les représentants du secteur publique sont créées</p>	<p>- Nombre d'occasion de concertation et dialogue entre les représentants des droits des travailleurs, les employeurs et le secteur privé auxquelles les acteurs cible du projet (employeur, représentants des employés, producteur et secteur publique) participent;</p> <p>- Nombre des représentants du secteur privé, publique et des défenseurs des droits</p>	<p>- n.a.</p>	<p>- en attente pour 2021</p> <p>en attente pour 2021</p>	<p>4 rencontres</p>		



		pour la mise en œuvre de mesures de protection des droits des travailleurs dans le secteur agricole ayant participé activement (avec des propositions) au dialogue sur les droits des travailleurs migrants haïtiens.			- 10 (50% des 20 participants possibles cibles)		
	Extr. 1.3. 550 travailleurs haïtiens dans le secteur agricole migrants et potentiels migrants obtiennent au moins 1 documentation d'identification légale	'- Nombre de travailleurs haïtiens dans le secteur agricole migrants et potentiels migrants obtenant au moins 1 documentation d'identification légale	0	45 travailleurs (17 femmes, 28 hommes)		- Copie des documents légaux obtenus	- Greve de la part des représentants des Institutions (état civil, tribunaux)
	Extr 3.2. 2250 de personnes (haïtiens et dominicaines) participants a des événements d'échange interculturel	'- Nombre de migrants haïtiens et dominicaines participants a des événements d'échange interculturel - Nombre d'événements mises en place	0	117 migrants (57 femmes, 60 hommes) Un (1) événement	2.250	'- Fiche présences des événements; - Programme des événements	'- Cohabitation non pacifique entre haïtiens et dominicaines au cours des événements
	Extr 4.2. 1 étude sur le phénomène des travailleurs migrants haïtiens dans le secteur agricole, avec un focus sur les enfants travailleurs dans l'agriculture est réalisée, publié et diffusé aux parties prenantes comme outils de plaidoyer	'- Nombre d'études sur le phénomène des travailleurs migrants haïtiens dans le secteur agricole, avec un focus sur les enfants travailleurs dans l'agriculture réalisés, publiés et diffusés aux parties prenantes	0	Une (1) étude	1	Document d'étude	- Problème d'insécurité au niveau des terrains qui pourront empêcher la collecte des données - Indisponibilité des interviewés
	Extr 5.3. 2 Officiers de l'état civil des communes frontalières sont formés sur les thèmes de migration et service de documentation Légale	'-Nombre de séances de formation organisées	0	6 séances de formation en faveur 3 officiers Etat civil (3)	2	'- Fiche présences aux séances de formation - Programme des formations	- Tourn over des officiers



				hommes) et 4 Clercs (2 femmes, 2 hommes)			
	Extr 5.4. 2 Bureaux de l'état civil sont renforcés en matériels pour la livraison du service de documentation légale	'- Nombre de Bureaux de l'état civil fournies	0	3 bureaux de l'Etat civil	2	'- Fiche présences aux séances de formation - Programme de renforcement - Fiches / Liste des actions amenée avec les officiers	-
	Extr 5.6. : 4 séances de dialogues avec les autorités locales sur le rapportage des pratiques de protection des droits des travailleurs adoptées par les employeurs et les acheteurs sont réalisées	'- Nombre de séances de dialogue avec les autorités locales - Nombre de rapport d'observation (bulletin) consignés aux autorités locales	0 0	En attente de 2021 En attente de 2021	4 4	- Fiche présence rencontres - - Compte rendu des rencontres	'- Disponibilité des autorités locales à participer aux séances de partage
	Extr 6.1. 4 Rencontres de discussion pour la prise de mesures a faveur du respect des droits entre les employeurs (producteurs), les associations de défense et les autorités locales des droits humains sont réalisés	'- Nombre de rencontres réalisées - Nombres de participants, par catégorie (société civile, employeurs/producteurs, entreprises de commercialisation)	0	En attente de 2021	4	- Fiche présences rencontres - Agenda et programme des rencontres	- Disponibilité des participants à participer aux séances de discussion
	Extr 6.2. 2 Ateliers Binacionales et International de partage et présentation des résultats du projet entre les représentants du secteur privé, publique et les défenseurs des droits sont réalisés	'- Nombre d' Ateliers réalisés - Nombre de participants	0	En attente pour 2021	2	- Fiche présence aux ateliers réalisés - Programme des ateliers	- Disponibilité de participation de la part des acteurs clés

Activités	ACTIVITES	Means:	<i>Factors outside project management's control that may impact on the output-outcome linkage.</i>
	A.0. Identification et Sélection des Travailleur migrants victimes et/ou potentiel victime de travail force et des pratiques de recrutement coercitives	<i>R.H. 2 animateurs de terrain</i>	'- Problème d'accessibilités pour l'identification des bénéficiaires



	<i>Cout : n.a.</i>	
A.1.1. Séances de Formation aux migrants et potentiels travailleurs migrants sur droits humains, droits des travailleurs, système et mesures de protection de leurs droits	<i>R.H. 6 formateurs</i> <i>Cout :</i> <i>33,760.61 EUR</i>	'- Présence continue des participants - Disponibilités des travailleurs migrants à participer aux séances de façon participative et réceptive
A.1.2. Séance d'information /Sensibilisation sur l'importance de l'identification légale et assistance pour l'obtention des documents d'identification	<i>R.H. 6 formateurs</i> <i>Couts :</i> <i>20,395.19 EUR</i>	'- Présence continue des participants - Disponibilités des travailleurs migrants à participer aux séances de façon participative et réceptive
A.1.3. Accompagnement pour obtention de documents d'identification	<i>R.H. 1 promoteur légal + 1 assistant légal</i> <i>Couts :</i> <i>11.825 UER</i>	'- Collaboration des Officiers de l'état Civil et les autres Institutions - Greve de la part des représentants des Institutions (état civil, tribunaux)
A.2.1. Renforcement et/ou démarrage d'activités économiques dans le secteur agricole pour les travailleurs haïtiens victimes et victimes potentielles du travail forcé et de leurs familles vivant en Haïti et en Rep. Dominicaine;	<i>R.H. 1 coordinateur, 2 agents de terrain</i> <i>Couts :</i> <i>77,810.44 EUR</i>	- Réception de demandes de financement a cascade a financier pas répondant aux critères '- Engagement des OCB financées a mettre en place les financements selon les principes définies
A.3.1. Fourniture d'un service d'accompagnement (accueil, orientation, interprétation, entreposage et référencement institutionnel) dans les zones de frontière des travailleurs migrants haïtiens, y compris les enfants travailleurs victimes des pires formes de travail	<i>R.H. 2 coordinateurs, 4 agents de terrain, personnel d'assistance légale</i> <i>Couts :</i> <i>37,708.59 EUR</i>	'- Normal fonctionnement des centres de fourniture des services



A.3.2. Evénements d'inter culturalités entre dominicains et migrants haïtiens	<i>R.H. 1 expert d'inter culturalité ; 1 coordinateur</i> <i>Coûts :</i> <i>50,080.84 EUR</i>	'- bonne participation de la population haïtienne et dominicaine dans la mise en ouvre des activités - Cohabitation non pacifique entre haïtiens et dominicaines au cours des événements
A.4.1. Formation des organisations agricoles comme défenseures des droits en droits humains, droits des travailleurs, système et mesures de protection des droits	<i>R.H. 2 coordinateurs, 6 formateurs</i> <i>Coûts :</i> <i>15.843 EUR</i>	- Présence continue des participants
A.4.2. Réalisation, publication et diffusion d'une étude sur le phénomène des travailleurs migrants dans le secteur agricole, avec un focus sur les enfants travailleurs dans l'agriculture, comme outils de plaidoyer;	<i>R.H. 2 équipes, 1 rapporteur, 1 coordinateur, 1 assistant coordinateur</i> <i>Coûts :</i> <i>36.300 EUR</i>	'- Environnement stable pour la collecte des donnes
A.5.1. Formation et sensibilisation des acheteurs de bananes et les compagnies de certification sur les droits des travailleurs et mesures de protection des droits	<i>R.H. 2 coordinateurs, 6 formateurs</i> <i>Coûts :</i> <i>20,000 EUR</i>	'- Présence continue des participants
A.5.2. Séance de sensibilisation et formation des employeurs agricoles sur l'importance du respect des droits des travailleurs et des migrants haïtien et sur l'amélioration des	<i>R.H. 2 coordinateurs, 6 formateurs</i>	- Présence continue des participants



conditions des travailleurs en termes d'accessibilités aux services de base et régularisation de l'immigration	<i>Couts :</i> <i>1,889.51 EUR</i>	
A.5.3. Formation de Officiers sur les thèmes de migration et service de documentation Légale	<i>R.H. 2 coordinateurs, 6 formateurs</i> <i>Couts :</i> <i>1,030.28 EUR</i>	Tourn over des officers
A.5.4. Renforcement en matériel des bureaux de l'Etat Civil pour la livraison du service de documentation légale	<i>R.H.1 coordinateur</i> <i>Couts :</i> <i>3,669.91 EUR</i>	- Tourn over des Agents de l'immigration
A.5.5. Formation / Sensibilisation des Agents de l'immigration sur les droits des travailleurs/droits migrants/bonne pratique pour le respect des droits (y compris les informations sur les conventions Internationales)	<i>R.H. 2 coordinateurs, 6 formateurs</i> <i>Couts :</i> <i>2,612.31 EUR</i>	- Disponibilité des autorités locales a participé aux séances de partage
A.5.6. Observation des pratiques du secteur privé (employeurs et acheteurs) vis a vis au respect des droits des travailleurs et réunion de reportage avec les autorités locales sur	<i>R.H. 1 coordinateur, 2 agents de terrain</i> <i>Couts :</i> <i>2.470 EUR</i>	- Disponibilité des participants à participer aux séances de discussion
A.6.1 Rencontres de discussion pour la prise de mesures a faveur du respect des droits entre les employeurs (producteurs), les associations de défense des droits humains	<i>R.H.1 coordinateur, 2 agents de terrain</i> <i>Couts :</i> <i>395</i>	- Disponibilité de participation de la part des acteurs clés
A.6.2. Atelier Binational de partage et présentation des résultats du projet entre les représentants du secteur privé, publique et les défenseurs des droits	<i>R.H.1 chief of party, 2 coordinateurs</i> <i>Couts:</i> <i>9.500 EUR</i>	- <i>Problèmes d'accessibilité pour l'identification des bénéficiaires</i>

2.5 Expliquez comment l'action a pris en compte les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme³, de l'égalité des sexes⁴, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits des enfants, des droits des populations indigènes, de la préservation de l'environnement à long terme⁵ et de la lutte contre le VIH/sida (s'il ya une forte prévalence dans le pays ou la région cible)⁶.

Le projet prend en compte les questions transversales liées aux droits de l'homme, dans ses différents aspects. Concernant l'équité de genre, dans la composition du personnel du projet, un accent spécifique est mis sur la présence des deux sexes dans l'équipe technique. Le projet est coordonné par une femme. Pour les bénéficiaires, lors de l'enregistrement des présumés bénéficiaires du projet l'homme et la femme sont sur le même pied d'égalité. C'est l'équipe du projet qui se déplace pour effectuer le recensement, ce qui garantit le recensement des personnes à capacités réduites.

Dans la sélection des bénéficiaires finaux, un accent est porté sur la présence des deux sexes. Si le besoin est, le choix des femmes sera priorisé, surtout dans le cas des femmes cheffes de ménage. Le genre fait partie d'un axe stratégique du nouveau plan stratégique du quinquennat 2019 – 2024 du chef de fil, SJM Haïti. L'axe stratégique est intitulé « Genre et Enfance ».

Les modules spécifiques sur les droits humains sont élaborés pour dispenser à l'intention des différents groupes cibles du projet sans discrimination de sexe, de capacité physique de lieux de résidence, entre autres.

2.6 Comment et par qui les activités ont-elles été suivies/évaluées? Veuillez résumer les résultats du retour d'information reçu, y compris des bénéficiaires et autres.

Les activités ont été évaluées à deux niveaux. Le premier niveau concerne la coordonnatrice et l'Administrateur du projet auprès des autres partenaires membres du consortium par des visites de suivi. Cela concerne également le suivi de la réalisation des activités sur le terrain.

Le deuxième niveau a été fait par l'Officier de Programme à Ouanaminthe et le Responsable de Programme et Financement de l'Institution. Ce dernier siège à la direction nationale au bureau de Port-au-Prince. Il a participé à l'élaboration du projet. Il fait le suivi par la réalisation des réunions en présentiel (au bureau de Ouanaminthe) et virtuelle (Skype) avec l'équipe du projet. Il le fait aussi via le calendrier du projet et le cadre logique du projet. Il a accompagné l'équipe du projet dans le développement du plan de suivi des indicateurs (PSI) du projet. Ce document permettant de suivre l'évolution des indicateurs est administré par la Coordonnatrice du projet.

2.7 Qu'est-ce que votre organisation/toute autre partie participant à l'action a appris de l'action et comment cette expérience a-t-elle été utilisée et diffusée?

Durant le temps écoulé du projet, en tant que consortium nous avons appris que nous devons développer une culture de solution. Car, nous vivons dans un monde changeant. Ce changement ne s'annonce à personne. Donc, vous devez

³ Y compris ceux des personnes handicapées. Pour plus d'information, voir la «Note de guidance sur le handicap et le développement» à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/europeaid/la-coop%C3%A9ration-au-d%C3%A9veloppement-et-la-probl%C3%A9matique-du-handicap_fr

⁴ https://ec.europa.eu/europeaid/toolkit-mainstreaming-gender-equality-ec-development-cooperation_en

⁵ Les lignes directrices pour la prise en compte de l'environnement sont disponibles à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/europeaid/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en

⁶ Veuillez-vous référer aux lignes directrices de la CE concernant l'égalité des genres, les personnes handicapées...

vous attendez à des changements dans la vie. Et vous devez être toujours prêt à réviser vos stratégies et trouver celle qui vous conduit vers l'atteinte de vos objectifs.

De plus, nous avons appris que le travail en équipe comme en consortium donne lieu à la présence de plus de connaissance et d'expériences au service d'une même cause. Donc, nous l'avons cru avant, mais nous croyons encore davantage que les acteurs doivent conjuguer leur effort pour apporter de meilleurs résultats aux problèmes de notre temps.

2.8 Veuillez énumérer tous les documents (et le nombre d'exemplaires) produits pendant l'action quel qu'en soit le format (veuillez joindre une copie de chacun d'eux, sauf si vous en avez déjà envoyé une par le passé).

Trois (3) documents sont produits. Il s'agit du : Document de l'étude de base sur le phénomène des travailleurs migrants haïtiens en République Dominicaine, du manuel de 15 sessions formation à animer à l'intention des différents groupes cibles du projet et du plan de communication du projet. La diffusion de l'étude débutera à partir du 1^{er} mai 2021 par une présentation et distribution d'exemplaires aux entités concernés. Suite à cette activité, des articles seront publiés sur le SITE WEB des partenaires du projet ainsi que sur celui de l'Union Européenne selon le plan de visibilité du projet. Mille cinq cent vingt-cinq (1525) exemplaires du manuel de formation ont été produits et distribués aux formateurs, à quelques membres de l'équipe du SJM, l'équipe de JILAP et aux participants des sessions de formation. Et, le plan de visibilité a été partagé avec tous les membres du consortium et à l'Union Européenne.

2.9 Veuillez énumérer tous les marchés (travaux, fournitures, services) de plus de 60 000 EUR attribués pour la mise en œuvre de l'action depuis le dernier rapport intermédiaire (si existant) ou pendant la période de référence, en indiquant pour chacun d'eux le nom du titulaire et en fournissant une brève description de la manière dont il a été sélectionné.

Il n'y avait pas de marché de plus de 60 000 EUR dans le cadre de cette action.

3 BÉNÉFICIAIRES/ENTITÉS AFFILIÉES ET AUTRE COOPÉRATION

3.1 Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées de ce contrat de subvention (c.à.d. ceux qui ont signé le mandat du coordinateur ou la déclaration des entités affiliées) ? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire/entité affiliée.

Les relations entre les bénéficiaires sont jusqu'à présent fructueuses. Ce qui peut être remarqué lors des rencontres conjointes (rencontre de coordination, rencontre du comité de Gestion) par le partage mutuel de leurs points de vue pour la bonne marche du projet, dans le sens qu'aucun partenaire ne se centre pas seulement sur les activités qui le concernent, mais aussi sur celles du consortium. Toutefois, des analyses plus approfondies tout au long de la mise en œuvre des activités nous permettront de mieux fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire.

3.2 L'accord ci-dessus entre les signataires du contrat de subvention est-il destiné à se poursuivre? Si oui, comment? Si non, pourquoi?

Oui, la franche collaboration qui existe entre les signataires du contrat fait que cet accord soit destinée à se poursuivre. De plus, SJM/SFw-Haïti a déjà l'habitude de collaborer avec trois (3) des signataires de ce contrat, avec AVSI dans le cadre du projet Pwoteje Kondisyon Travay Moun (PwoKonTraM) et Pwoteje mwen se Dwa mwen (Financement

de l'Union Européenne), avec JILAP dans le cadre d'un projet sur agriculture durable et protection de l'environnement (Financement de Broederlijk Delen), et Avec OBMICA dans un espace de concertation binational (CCHD). Et, cette franche collaboration poursuivra après la fin de ce contrat.

3.3 Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action? Comment ces relations ont-elles affecté l'action?

Les témoignages des autorités publiques au moment des présentations du projet « Ann leve pou dwa yo respekte » dans les communautés d'intervention en Haïti prouvent que leurs expériences avec le SJM-Haïti dans des projets antérieurement exécutés au sein de leur communauté sont révélées enrichissantes. À cet effet, elles ont fait montre de leur intérêt pour ce nouveau projet. Des promesses de collaboration ont été faites. Et nous avons bénéficié de la collaboration des autorités publiques durant la partie écoulée du contrat. Par exemple, le maire de Capotille ainsi que certains CASECs des sections communales d'implémentation du projet nous ont appuyé dans tout le processus de l'identification des travailleurs/potentiels travailleurs migrants, les rencontres de planification des activités conjointement planifiées entre l'équipe du projet et les autorités publiques haïtiennes (Immigration, ONM, IBESR, Officiers de l'Etat Civil etc...) sont toujours très bien déroulées. L'ONM (Office Nationale pour la Migration) met à la disposition du projet via SJM une espace de bureau au CRF, afin que l'équipe du projet soit plus rapprochée de tout le processus d'accompagnement à offrir aux migrants à la frontière Ouanaminthe/Dajabón pendant toute la durée du projet.

En République Dominicaine, les autorités rencontrées sur le projet reçoivent bien le projet. Car, le projet leur est présenté sur le pseudonyme « **Bonjan travay transfontalve / Trabajo digno cruza frontera** ». Car, les tendances ayant conduit au retrait de Centro Montalvo dans le consortium nous ont appelé à définir la meilleure façon de porter le projet dans les deux communautés, haïtienne et dominicaine et le faire accepter par les autorités des deux pays.

Donc, jusqu'au moment de préparation du présent rapport du projet, nous pouvons dire qu'il est accepté par les autorités des deux pays.

3.4 Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation prenant part à la mise en œuvre de l'action:

- Associé(s) (si existant)
- Contractant(s) (si existant)
- Bénéficiaires finaux et groupes cibles
- Autres tiers concernés (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).

Nos relations avec les associés et les tiers concernés par le projet sont jusqu'à présent irréprochables considérant les ententes, partages, dialogues etc..., quoique parfois le contexte changeant prolonge les attentes du chef de fil de la part de certains associés. Ce qui peut être expliqué également par le retard déjà enregistré au début du projet. Pour ce qui concerne les groupes cibles, une bonne collaboration se développe entre les membres du consortium et les groupes cibles. Les groupes cibles participent régulièrement aux activités du projet. Quoique le contexte de la pandémie nous fasse plus d'exigence pour continuer jouir de la bonne collaboration des groupes cibles dans les activités de groupe.

Le cas échéant, décrivez les liens et synergies que vous avez mis en place avec d'autres actions.

L'équipe réfléchit sur de potentielles synergies. C'est le cas avec le Centre de ressource frontalière (CRF). C'est pareil pour le comité de gestion du nouveau marché binational à Ouanaminthe construit avec le financement de l'Union Européenne (UE).

3.5 Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions de l'UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Énumérez toutes les subventions antérieures de l'UE pertinentes).

3.6 Comment évaluez-vous la coopération avec les services de l'administration contractante?

La coopération avec les services de l'administration contractante se révèle jusqu'à présent très fructueuse. Les services de l'administration contractante sont très collaboratifs. Nous pouvons témoigner la collaboration qu'ils ont fait montre lors de la planification du lancement officiel du projet. Également, nous pouvons prendre en exemple la collaboration débouchant sur les deux avenants portés au contrat de financement et lors de la planification des activités à mener en lien à la pandémie covid-19.

Les services de l'administration contractante offrent une collaboration contribuant au bon déroulement de l'action et l'atteinte des objectifs spécifiques poursuivis.

4 VISIBILITE

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'action?

Toutes les actions de communication et de visibilité visent à mettre en évidence le rôle de la coopération de l'Union Européenne en matière de développement et le partenariat à la base de la mise en œuvre du projet. Dans le cadre de l'appui au projet, le consortium s'engage à favoriser et surveiller la conformité avec les lignes directrices sur la visibilité et le plan de communication et de visibilité préparé pour la mise en œuvre du projet. Ce plan a été partagé avec la Délégation de l'Union Européenne (UE). Nous veillerons particulièrement sur l'inclusion dans des produits et de communication du logo de l'UE, le logo confectionné pour le projet et dans les cas nécessaires la clause d'exclusion de responsabilité.

Durant la première année d'implémentation du projet, la visibilité de la contribution de l'UE a été faite à plusieurs niveaux. Pour le lancement officiellement du projet, nous avons fait confectionner une banderole (Peinture sur toile) avec le logo de l'Union Européenne et ceux des partenaires membres du consortium. Nous avons aussi invité des représentant-e-s de la presse parlée, écrite et télévisée au niveau local et national. Dans toutes les rencontres avec les partenaires de la société civile, avec les autorités locales et dans l'introduction de toutes les activités sur le terrain le rôle de l'Union Européenne dans le projet est toujours mis en évidence. Durant l'année 2020, un lot de matériels de visibilité et un lot de matériels de sensibilisation contre la COVID-19 ont été produits (panneaux de visibilité, brochure de présentation du projet, T-Shirt, polo, casquettes, autocollants, banner, banderoles etc...) avec le logo de tous les partenaires et celui de l'Union Européenne.

La visibilité de l'Union Européenne a été prise en compte dans toutes les rencontres de présentation du projet à travers l'installation d'une banderole avec le logo de l'Union Européenne et ceux des partenaires membres du consortium et aussi au moment de la projection du projet et lors des rencontres de présentation du projet soit à des institutions, soit à des groupes communautaires cibles du projet.

En termes de suivi, dans chaque rencontre du Comité de Pilotage le plan de suivi a été passé en revue. De là, nous évaluons les actions antérieurement posées et nous faisons des discussions sur les prochaines actions à mettre en place. C'est ainsi qu'à la date de la soumission du rapport on peut estimer la mise en œuvre de ce plan de communication à environ 70 %. Pendant le reste de la durée du projet, d'autres actions seront posées à travers les réseaux sociaux et sur le site web des partenaires pour continuer d'assurer la visibilité de l'Union Européenne.

Le quotidien le Nouvelliste a écrit et publié un article sur le lancement officiel du projet. Voici le lien de l'article : <https://lenouvelliste.com/article/195992/lancement-a-ouanaminthe-du-projet-dappui-a-la-lutte-contre-le-travail-force-dans-le-secteur-agricole>

Egalement, le média en ligne vantbeinfo a écrit sur le lancement officiel du projet. Voici le lien menant à l'article : <https://www.vantbeinfo.com/droits-humains-lancement-dun-nouveau-projet-visant-a-lutter-contre-le-travail-force-a-la-frontiere-haitiano-dominicaine/>

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Nous n'avons aucune objection pour que la Commission européenne publie les résultats des actions sur le site EuropeAid.

5 LIEU D'ARCHIVAGE DES DOSSIERS, DOCUMENTS COMPTABLES ET PIECES JUSTIFICATIVES

Veuillez fournir un tableau indiquant le lieu d'archivage des dossiers, documents comptables et pièces justificatives pour chaque bénéficiaire et entité affiliée habilité(e) à encourir des coûts.

Partenaires	Pays	Dossier	Lieu d'archivage
SJM Haïti	Haïti	Documents comptables	Bureau National, Port-au-Prince
	Haïti	pièces justificatives	Bureau National, Port-au-Prince
AVSI	Haïti	Documents comptables	Bureau de Port-au-Prince
	Haïti	pièces justificatives	Bureau de Port-au-Prince
JILAP	Haïti	Documents comptables	Bureau de Port-au-Prince
	Haïti	pièces justificatives	Bureau de Port-au-Prince
CESAL	Rep. Dominicaine	Documents comptables	Bureau CESAL de Santo Domingo
	Rép. Dominicaine	pièces justificatives	Bureau CESAL de Santo Domingo
OBMICA	Rép. Dominicaine	Documents comptables	Bureau OBMICA, Santo Domingo
	Rép. Dominicaine	pièces justificatives	Bureau OBMICA, Santo Domingo